

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 597

30 mars 2011

SOMMAIRE

Arrivalstar S.A.	28622	Kredietrust Luxembourg S.A.	28621
Eridanus S.à r.l.	28621	Kredietrust Luxembourg S.A.	28621
FCOMI-L S.à r.l.	28623	L&I Consulting S.A.	28642
Fibaco S.A.	28623	Limone S.A.	28645
Foncière de Seine S.A.	28642	Lion Investment S.A.	28621
Franklin Templeton International Services S.A.	28622	Litoprint S.A.	28646
Franklin Templeton International Services S.A.	28623	LuxCapital V S.à r.l.	28643
Garage Jean Schalz s.à r.l.	28613	LuxCapital V S.à r.l.	28643
Generali North American Holding S.à r.l.	28613	Magna SPF S.A.	28646
Generali North American Holding S.à r.l.	28613	Mevery Development S.A.	28647
Gestador S.A.	28613	Mezzanine Finance Europe S.A.	28646
Global Brands S.A.	28613	Mission Germany No. 1 Holdings S. à r. l.	28646
Glober & Partners Consulting s.à r.l.	28614	ML EMGF Mosel S.à r.l.	28649
G.M.T. Swedecom S.à r.l.	28610	ML Mosel Holdings Luxembourg S.à r.l.	28650
Godvig Fund SICAV-SIF	28614	Mosan S.A.	28650
G.O. II - Luxembourg One S.à r.l.	28612	Mousel's Cantine S. à r. l.	28652
Guardian DBC Sàrl	28650	Mungis S.à r.l.	28641
HRS Asset Management S.à r.l.	28614	Naias Holding Co S.A.	28653
HRS Asset Management S.à r.l.	28614	NCC 1 S.à r.l.	28653
Imayou S.A., SPF	28614	Pan-Eco S.A.	28654
IMC Asset Management Luxembourg S.A.	28615	PBO	28654
Immobilière Arenberg S.A.	28615	Picaro S.A.	28654
International Industrial Engineering S.A.	28619	Pollux Finance AG	28653
International Trading Luxembourgeois ..	28620	Pompes Funèbres Jean Goebel et Fils S.à r.l.	28656
Investments Novapol S.A.	28620	Septfontaines S.A.	28610
IRP Capital S.A.	28620	SITA Spf S.A.	28615
IRP Capital S.A.	28620	Soparfinter S.A.	28647
Jos Petry S.à r.l.	28620	StreamServe S.à r.l. B.V.	28624
Kisifrott S.A.	28642	Veras Holding S.à r.l.	28653
Kitanda Latina S.à r.l.	28642	Video Holdings S.A.	28654
		VIII City Tower Holdings S.à r.l.	28643

G.M.T. Swedecom S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 106.343.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011023054/9.

(110027986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2011.

Septfontaines S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 156.633.

In the year two thousand and ten, on the seventeenth day of December.

Before Maître Edouard Delosch, notary, residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Septfontaines S.A., a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered at the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 156.633, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, and whose articles of incorporation have been amended for the last time on 8 December 2010 pursuant to a deed of the undersigned notary, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Company").

The meeting was opened at 2.30 p.m. with Maître Laurent SCHUMMER, lawyer, with professional address in Luxembourg, in the chair,

who appointed as secretary Mr Rodolphe CARRIERE, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Maître Carolin WEIRAUCH, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to record the following statements and declarations:

(i) The agenda of the meeting was the following:

Agenda

1 To reduce the corporate capital of the Company by an amount of sixty-five thousand euro (EUR 65,000) by cancellation of sixty-five million (65,000,000) shares having a nominal value of one thousandth Euro (EUR 0.001) each currently held by the Company.

2 To increase the corporate capital of the Company by an amount of thirty thousand nine hundred sixty-nine Euro (EUR 30,969) by increase of the nominal value of the thirty-one thousand (31,000) shares currently held by the Company's sole shareholder to one Euro (EUR 1,-) each by incorporation of free reserves into the Company's share capital.

(i) The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of shares held by each shareholder were shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

(ii) The proxies of the represented shareholders, signed by the proxyholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary will also remain annexed to the present deed and filed with the registration authorities.

(iii) The entire corporate capital of the Company was represented at the meeting; all shareholders present or represented declared that they have been informed of the agenda of the meeting and declared to waive all convening requirements.

(iv) The meeting was consequently regularly constituted and could validly deliberate on all the items of the agenda.

(v) The general meeting of shareholders adopted the following resolutions each time by unanimous vote:

First resolution

The general meeting resolved to reduce the corporate capital of the Company by an amount of sixty-five thousand euro (EUR 65,000) by cancellation of sixty-five million (65,000,000) shares having a nominal value of one thousandth Euro (EUR 0.001) each currently held by the Company and resolved to acknowledge that as a result of a repurchase of shares by the Company and subsequent cancellation of shares, the Company's free reserves are reduced by an amount of EUR 116,757,940.

Second resolution

The general meeting resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of thirty thousand nine hundred sixty-nine Euro (EUR 30,969) by increase of the nominal value of the thirty-one thousand (31,000) shares cur-

rently held by the Company's sole shareholder from their current nominal value of one thousandth Euro (EUR 0.001) each to one Euro (EUR 1,-) each by incorporation of free reserves into the Company's share capital.

Third resolution

The general meeting resolved to amend the first paragraph of article 5 of the articles of association of the Company in order to reflect the above. Said paragraph will from now on read as follows:

“ **Art. 5. Corporate Capital.** The company has an issued and paid-up corporate capital of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000) divided into thirty-one thousand (31,000) shares with a par value of one euro (EUR 1) each.”

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand three hundred Euro (EUR 1,300.-).

There being no other business on the agenda, the meeting was closed at 2.40 p.m.

The undersigned notary who knows and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person(s), who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le dix-sept décembre.

Par-devant nous Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Septfontaines S.A., une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1, Allée Schaeffer, L-2520 Luxembourg, constituée suivant acte du notaire soussigné, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2752 du 15 décembre 2010, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B-156633 et dont les statuts ont été modifiés la dernière fois par un acte du notaire soussigné en date du 8 décembre 2010 non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la "Société").

L'assemblée a été déclarée ouverte à 14.30 heures sous la présidence de Maître Laurent SCHUMMER, avocat, domicilié professionnellement à Luxembourg, qui a désigné comme secrétaire Monsieur Rodolphe CARRIERE, juriste, domicilié professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée a choisi comme scrutateur Maître Carolin WEIRAUCH, avocat, domicilié professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

(i) Que l'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

Ordre du jour

1 Réduction du capital social de la Société par un montant de soixante-cinq mille euros (EUR 65.000,-) par annulation de soixante-cinq millions (65.000.000) actions ayant une valeur nominale d'un millième d'euro (EUR 0,001) chacune actuellement détenue par la Société.

2 Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un montant de trente-mille neuf cent soixante-neuf euros (EUR 30.969,-) par augmentation de la valeur nominale des trente et un mille (31.000) actions actuellement détenues par l'actionnaire unique de la Société, à un euro (EUR 1,-) chacune par incorporation des réserves disponibles dans le capital social de la Société.

3 Modification de l'alinéa premier de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter l'augmentation de capital.

4 Divers.

(i) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions détenues par les actionnaires, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(ii) Que les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées par les membres du bureau et le notaire soussigné resteront pareillement annexées au présent acte.

(iii) Que l'intégralité du capital social était représentée à l'assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés ont déclaré avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable et ont renoncé à leur droit d'être formellement convoqués.

(iv) Que l'assemblée était par conséquent régulièrement constituée et a pu délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

(v) Que l'assemblée a pris, chaque fois à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de réduire le capital social de la Société par un montant de soixante-cinq mille euros (EUR 65.000,-) par annulation de soixante-cinq millions (65.000.000) actions ayant une valeur nominale d'un millième d'euro (EUR 0,001) chacune actuellement détenue par la Société en conséquence réduction de la réserve disponible de la Société par un montant de cent seize millions sept cent cinquante-sept mille neuf cent quarante euros (EUR 116.757.940,-).

Deuxième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de trente mille neuf cent soixante-neuf euros (EUR 30.969,-) par augmentation de la valeur nominale des trente et un mille (31.000) actions actuellement détenues par l'actionnaire unique de la Société, de leur valeur nominale actuelle d'un millième d'euro (EUR 0,001) chacune à un euro (EUR 1,-) chacune par incorporation des réserves disponibles dans le capital social de la Société.

Troisième résolution

L'assemblée générale a décidé de modifier l'alinéa premier de l'article 5 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus. Ledit aliéna sera dorénavant rédigé comme suit:

" **Art. 5. Capital Social.** Le capital social émis et libéré de la Société est de trente et un mille euros (€ 31.000,-) divisé en trente et une mille (31.000) actions d'une valeur nominale d'un euro (€ 1,-) chacune."

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance a été levée à 14.40 heures.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: L. Schummer, R. Carrière, C. Weirauch, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 21 décembre 2010. Relation: RED/2010/1993. Reçu soixante-quinze (75,-) euros.

Le Receveur ff. (signé): ELS.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 4 janvier 2011.

Référence de publication: 2011006888/137.

(11006795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2011.

G.O. II - Luxembourg One S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 111.662.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2011023055/11.

(110027441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2011.

Generali North American Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 148.432.

Les comptes annuels audités au 30 juin 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011023056/10.

(110028102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2011.

Generali North American Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 148.432.

Les comptes annuels audités au 30 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011023057/11.

(110028103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2011.

Garage Jean Schalz s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6453 Echternach, 8, rue Krunn.
R.C.S. Luxembourg B 97.280.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 15 février 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011023059/10.

(110027825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2011.

Gestador S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
R.C.S. Luxembourg B 18.014.

EXTRAIT

Il résulte du conseil d'administration de la Société qui s'est réuni en date du 8 Décembre 2010 que:

Suite à la démission de Monsieur Henri Grisius de son poste d'administrateur en date du 8 décembre 2010, le conseil d'administration a procédé à son remplacement en nommant:

- Mr Hermann Bissig, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle Grafenauweg 10, CH-6300 Zug (Suisse)

Le mandat de Mr Hermann Bissig se terminera lors de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2010.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Référence de publication: 2011023062/16.

(110027628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2011.

Global Brands S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 24, rue Jean l'Aveugle.
R.C.S. Luxembourg B 70.673.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2011.

Référence de publication: 2011023066/10.

(110027998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2011.

Glober & Partners Consulting s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8084 Bertrange, 15, rue des Lilas.

R.C.S. Luxembourg B 127.847.

—
Madame Lisa Jarvie MC LEAN, demeurant à 01, rue des Lilas L-8084 Bertrange a cédé 25 parts de la société Glober & Partners Consulting Sàrl à Monsieur Stefan Glober, demeurant à 01, rue des Lilas L-8084 Bertrange.

Luxembourg, le 15 février 2011.

Pour extrait sincère et conforme

ACCURA S.A.

Référence de publication: 2011023067/12.

(110028113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2011.

Godvig Fund SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 2, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 139.785.

—
Rectificatif et complémentaire L110019657 déposé le 01/02/2011

Le compte consolidé au 24 juin 2010 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2011.

Référence de publication: 2011023068/12.

(110027647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2011.

HRS Asset Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 100.000,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 144.344.

—
EXTRAIT

L'Assemblée Générale des Associés tenue en date du 15 février 2011 a approuvé les résolutions suivantes:

- La démission de Monsieur Andras Gerencser, en tant que gérant, est acceptée avec effet immédiat.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 15 février 2011.

Référence de publication: 2011023073/13.

(110027957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2011.

HRS Asset Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 144.344.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011023074/10.

(110027958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2011.

Imayou S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 130.051.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IMAYOU S.A. SPF

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011023078/12.

(110027569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2011.

IMC Asset Management Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 147.502.

—
EXTRAIT

En date du 14 février 2011, l'Associé unique a pris la résolution suivante:

- d'accepter la démission de Marjoleine van Oort de sa fonction comme administrateur de la Société, avec effet immédiat;

- de nommer Wim Rits demeurant professionnellement au 15, Rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, comme administrateur de la Société avec effet immédiat, et ce jusqu'à l'assemblée en 2015;

- de transférer le siège social de 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg

Luxembourg, le 15 février 2011.

Référence de publication: 2011023079/17.

(110027843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2011.

Immobilière Arenberg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 39.970.

—
EXTRAIT

Suite à la réunion du conseil d'administration de la société tenue en date du 02 février 2011, la démission de Monsieur Johan Hartman de ses fonctions d'administrateur a été acceptée.

Madame Brigitte Stumm, née le 21 avril 1941 à Weinheim (Allemagne) et demeurant professionnellement 8, boulevard Royal à L – 2449 Luxembourg a été nommée en remplacement de l'administrateur démissionnaire.

La nomination du nouvel administrateur sera soumise au vote de l'assemblée générale des actionnaires lors leur réunion en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 février 2011.

Le Conseil d'administration

Référence de publication: 2011023080/17.

(110026756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2011.

SITA Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 158.057.

—
STATUTS

L'an deux mille dix, le vingt-trois décembre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) PANEV S.A., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 41.036, ici représentée par Monsieur David CARELLI, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 16 décembre 2010;

2) PAN EUROPEAN VENTURES S.A., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B

38.052, ici représentée par Monsieur David CARELLI, prénommé, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 16 décembre 2010.

Lesquelles procurations, signées «ne varietur» par les comparants et par le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, par l'intermédiaire de leur mandataire, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme de gestion de patrimoine familial qu'elles déclarent constituer:

A. Objet - Durée - Nom - Siège social

Art. 1^{er}. Une société anonyme de gestion de patrimoine familial (ci après la «Société») est établie par les détenteurs des actions créées ci-après et tous ceux qui deviendront actionnaires par la suite. La société sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial, ainsi que par les présent Statuts.

Art. 2. La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007.

Par actifs financiers il convient d'entendre (i) les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et (ii) les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

La Société a également pour objet, en conformité avec la loi du 11 mai 2007, la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés, ainsi que la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat ou de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La Société peut également acquérir, créer, gérer et vendre un portefeuille de brevets ensemble avec tous droits y rattachés. Elle peut entre autres acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat ou de toute autre manière tous titres et brevets et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets par qui et de quelque manière que ce soit, participer à la création et au développement de toute entreprise.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'emprunts obligataires et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société n'aura pas d'activité industrielle propre et ne tiendra aucun établissement ouvert au public.

La Société prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites de la loi du 11 mai 2007.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de "SITA Spf S.A.".

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des actionnaires. A l'intérieur de la même commune, le siège social peut être transféré par simple résolution du Conseil d'Administration ou le cas échéant, de l'administrateur unique. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

B. Capital social - Actions

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de neuf cent mille euros (EUR 900.000,-) représenté par neuf mille (9.000) actions, d'une valeur de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Art. 7. Les actions seront nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Les actions de la Société peuvent être représentées, au choix de leur détenteur, par des certificats représentant une seule, deux ou plusieurs actions.

La Société pourra racheter ses propres actions au moyen de réserves disponibles dans les limites prévues par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

C. Administration

Art. 8. La Société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires, ou le cas échéant par un administrateur unique.

Le ou les administrateurs seront élus par l'assemblée des actionnaires ou le cas échéant par l'actionnaire unique pour une période n'excédant pas six années, et ils poursuivront leur mandat jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Ils peuvent être renommés mais ils peuvent être révoqués à tout moment avec ou sans motif par décision de l'assemblée des actionnaires ou de l'actionnaire unique.

En cas de vacance au sein du conseil d'administration, les administrateurs restants pourront se réunir et élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires.

Art. 9. Le conseil d'administration, le cas échéant, choisira un président parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration de la Société et des assemblées des actionnaires.

Le conseil d'administration de la Société sera convoqué par le président. Il devra être convoqué lorsque deux administrateurs le requièrent.

Une convocation écrite pour toute réunion du conseil d'administration sera donnée à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Toute convocation devra préciser l'heure et l'endroit de la réunion et la nature des problèmes devant être discutés.

Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Chacune des réunions du conseil d'administration sera tenue au Luxembourg ou à tout autre endroit tel que le conseil pourra en décider à tout moment.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Le conseil d'administration de la Société ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée à une telle réunion.

Les décisions sont prises à l'unanimité des voix des administrateurs présents ou représentés à une telle réunion.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. Le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 10. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président de la réunion. Toute procuration y restera jointe.

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux membres du conseil d'administration.

Art. 11. Le conseil d'administration ou, le cas échéant l'administrateur unique, est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tout pouvoir qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale des actionnaires reste de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Art. 12. Le conseil d'administration ou, le cas échéant l'administrateur unique, peut déléguer la gestion journalière de la Société et la représentation de la Société dans le cadre de la gestion journalière à un ou plusieurs administrateurs, mandataires, représentants, employés ou autres personnes qui peuvent être ou non actionnaires, ou déléguer des pouvoirs spéciaux ou accorder des procurations, ou confier des fonctions déterminées de façon permanente ou temporaire à des personnes ou agents choisis par lui.

La nomination d'un administrateur en tant que délégué à la gestion journalière nécessite l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires ou de l'actionnaire unique.

Art. 13. La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux administrateurs de la Société ou, le cas échéant par la signature de l'administrateur unique ou par la signature unique de toute autre personne à qui la gestion journalière de la Société a été déléguée, dans le cadre de cette gestion, ou par les signatures conjointes ou unique de toute(s) autre(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration ou par l'administrateur unique de la Société et ce dans les limites des pouvoirs qui leur (lui) auront été conférés.

Art. 14. La surveillance des opérations de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires qui n'ont pas besoin d'être actionnaires.

Les commissaires seront nommés par l'assemblée des actionnaires ou le cas échéant par l'actionnaire unique, qui déterminera leur nombre, pour une période n'excédant pas six années, et ils poursuivront leur mandat jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Ils peuvent être renommés mais peuvent être révoqués à tout moment avec ou sans motif par décision de l'assemblée des actionnaires.

D. Décisions de l'actionnaire unique et Assemblée des actionnaires

Art. 15. L'actionnaire unique assume l'intégralité des pouvoirs conférés par la loi à l'assemblée générale des actionnaires. Ses décisions seront consignées dans le procès-verbal de la Société.

Dans l'hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs lui conférés par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se tiendra dans la ville de Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit indiqué dans la convocation à l'assemblée, le troisième mercredi du mois de mai de chaque année à 14h00 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peut convoquer l'actionnaire unique ou en cas de pluralité les actionnaires à d'autres assemblées générales. Dans ce cas, de telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un cinquième du capital de la Société le requièrent.

Les assemblées d'actionnaires, incluant l'assemblée générale annuelle, peut être tenue à l'étranger si, dans l'opinion des administrateurs, qui est définitive, des circonstances de force majeures le justifient.

Art. 18. Les actionnaires se réuniront sur convocation du conseil d'administration ou sur celle du ou des commissaires, faite selon les règles prescrites par la loi. La convocation contiendra les points mis à l'ordre du jour de la réunion.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée des actionnaires, déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Chaque actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, soit en original, soit par téléfax, par câble, par télégramme ou par télex une autre personne actionnaire ou non, comme mandataire.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions qui doivent être remplies en vue de prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Sauf s'il en est autrement disposé par la loi, les résolutions seront prises à la majorité simple des votes, sans regard quant au nombre d'actions représentées.

Chaque action donne droit à une voix.

Les copies et extraits des procès-verbaux de la réunion devant être produits lors des procédures judiciaires ou autrement seront signés par le président ou par deux autres membres du conseil d'administration.

E. Année sociale - Comptes annuels - Répartition des profits

Art. 19. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique préparera les comptes annuels conformément aux exigences de la loi luxembourgeoise et des pratiques de comptabilité.

Art. 20. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5 %) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10 %) du capital social de la Société.

Sur recommandation de l'administrateur unique ou du conseil d'administration, l'actionnaire unique ou l'assemblée générale des actionnaires décidera de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Ils peuvent décider d'allouer tout ou partie du solde à une réserve ou à une réserve spéciale de provision, de le reporter à l'année fiscale suivante ou de le distribuer aux actionnaires en tant que dividende.

Sans préjudice des conditions fixées par la loi, l'administrateur unique ou le conseil d'administration peut distribuer en avance des paiements sur dividendes. Le conseil ou l'administrateur unique détermine le montant et la date du paiement de pareilles avances.

La Société peut racheter ses propres actions dans les conditions fixées par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 21. La Société peut être dissoute par une résolution de l'actionnaire unique ou par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires adoptée dans les mêmes conditions de quorum et de majorité que celles nécessaires pour modifier les Statuts, sauf disposition contraire de la loi.

En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, et qui seront nommés par l'associé unique, ou le cas échéant, par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera (ont) également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Art. 22. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et Paiement

Les neuf mille (9.000) actions de la Société ont été souscrites comme suit:

1) Panev S.A.	4.500 actions
2) Pan European Ventures S.A.	4.500 actions
Total:	9.000 actions

Toutes les actions ont été entièrement libérées par paiement en espèces, de sorte que le montant de neuf cent mille euros (EUR 900.000,-) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire instrumentaire.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence à la date de constitution de la Société et par dérogation se terminera le 31 décembre 2011.

2) L'assemblée générale annuelle se tiendra pour la première fois en 2012.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de deux mille sept cents euros (EUR 2.700.-).

Résolutions

Immédiatement après la constitution de la Société, les actionnaires décident de fixer à trois le nombre des administrateurs et décident en outre:

1. de nommer en tant qu'administrateurs de la Société:

- Monsieur Gilles JACQUET, employé privé, né à Saint Mard (Belgique), le 7 février 1964, avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey à L2163 Luxembourg;

- Monsieur Pieter VAN NUGTEREN, employé privé, né à Meppel (Pays-Bas) le 19 avril 1966 avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey à L2163 Luxembourg;

- LUX BUSINESS MANAGEMENT S.à.r.l., ayant son siège social au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 79.709, dont le représentant permanent dûment nommé en date du 15 janvier 2009 est Monsieur Gerard VAN HUNEN, employé privé, avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

Le mandat des administrateurs se terminera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2016.

2. de fixer à un le nombre de commissaires aux comptes et de nommer comme commissaire aux comptes:

CO-VENTURES S.A., ayant son siège social au 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 48.838.

Le mandat du commissaire aux comptes se termine lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2016.

3. de fixer l'adresse du siège social de la Société à L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, elle a signé avec Nous notaire.

Signé: D. Carelli et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 3 janvier 2011. Relation: LAC/2011/44. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 13 janvier 2011.

Référence de publication: 2011006935/217.

(110007641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2011.

International Industrial Engineering S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 75.154.

Le bilan au 31 août 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011023082/11.

(110027999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2011.

International Trading Luxembourgeois, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 83.942.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011023084/10.

(110028030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2011.

Investments Novapol S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 76.508.

EXTRAIT

En date du 14 février 2011, l'associé unique a approuvé les résolutions suivantes:

- La démission de Madame Marjoleine van Oort en tant qu'Administrateur de la société, est approuvée avec effet immédiat;

- Madame Elisabeth Maas, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élue nouvel Administrateur de la société avec effet immédiat et ce jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2011.

Pour extrait conforme,

Luxembourg, le 15 février 2011.

Référence de publication: 2011023086/15.

(110027780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2011.

IRP Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 83.109.

Les comptes annuels au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011023089/10.

(110027928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2011.

IRP Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 83.109.

Les comptes annuels au 30 juin 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011023090/10.

(110027929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2011.

Jos Petry S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5440 Remerschen, 124, Waïstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 49.492.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15/02/2011.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2011023092/12.

(110027523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2011.

Kredietrust Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 65.896.

—
Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale du 31 janvier 2011

L'Assemblée Générale décide de nommer Monsieur Wouter GESQUIERE Administrateur. Le mandat de Monsieur Wouter GESQUIERE expirera à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2015 pour statuer sur les comptes de l'exercice 2014.

L'adresse professionnelle de Monsieur Wouter GESQUIERE est 11, rue Aldringen, L-2960 Luxembourg.

Luxembourg, le 31 janvier 2011.

Pour KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Olivier de JAMBLINNE

Référence de publication: 2011023093/15.

(110028018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2011.

Kredietrust Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 65.896.

—
Extrait des résolutions du Conseil d'Administration du 31 janvier 2011

Le Conseil prend acte du départ de Monsieur Franck SARRE, qui cesse d'occuper les fonctions d'Administrateur-Délégué de KREDIETRUST LUXEMBOURG SA avec effet au 1^{er} février 2011.

Monsieur Franck SARRE demeure Administrateur de KREDIETRUST LUXEMBOURG SA.

Le Conseil nomme Monsieur Wouter GESQUIERE Administrateur-Délégué de KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A. avec effet au 1^{er} février 2011 en charge de la gestion journalière en remplacement de Monsieur Franck SARRE.

L'adresse professionnelle de Monsieur Wouter GESQUIERE est 11, rue Aldringen, L-2960 Luxembourg.

Le Conseil nomme Monsieur Jean Philippe VANDERBORGHT comme délégué à la gestion journalière de KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A avec effet au 1^{er} février 2011.

L'adresse professionnelle de Monsieur Jean Philippe VANDERBORGHT est: 11, rue Aldringen L-2960 Luxembourg.

Luxembourg, le 31 janvier 2011.

Pour KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Olivier de JAMBLINNE

Référence de publication: 2011023094/20.

(110028018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2011.

Eridanus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.
R.C.S. Luxembourg B 110.484.

—
Par la présente, je vous informe que je démissionne, avec effet immédiat, de mes fonctions de gérant de catégorie B de Eridanus S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 110 484.

Le 20 août 2010.

Marcel STEPHANY.

Référence de publication: 2011023027/12.

(110027905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2011.

Lion Investment S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 134.390.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire le 29 juin 2010:

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat du Réviseur d'Entreprise ALTER AUDIT SARL ayant son siège social à Luxembourg, 69 rue de la Semois jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle de 2011.

Luxembourg, le 22 décembre 2010.

Pour LION INVESTMENT S.A.

Signature

Référence de publication: 2011023111/13.

(110028031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2011.

Arrivalstar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 113.665.

—
Extrait des Résolutions prises par l'Actionnaire Unique de la Société en date du 7 février 2011

- Les administrateurs de catégorie A:

* Claire Farrow,

* Hugh Durell,

* Sarah Bruce,

* Peter Langton,

* Justine Wilkinson

ont démissionné avec effet au. 31 janvier 2011.

- Ont été nommés en tant qu'administrateurs de catégorie A de la Société jusqu'au 23 décembre 2016:

* M. Martin Christopher Bowen, né le 1^{er} novembre 1955 à Nuneaton, Warwickshire, en Angleterre, ayant son adresse privé au 1 Chemin du Risoux, CH-1110 Morges, Suisse;

* Mme. Jade Kirsty Anne Rowe, née Jade Kirsty Anne Rowe, 3 février 1984 à Jersey, Iles Britanniques, ayant son adresse privé au 1 Mosfili Villas, 69 Michalaki Kyprianou, CY8560 Pegeia, Paphos, Cyprus;

* M. Mark Steven Davies, British Citizen, né le 24 septembre 1958 à Cardiff, Wales, Iles Britanniques, ayant son adresse à Villa Mandalay, 23 Kykkoy, Mesogi, CY 8280 Paphos, Cyprus.

- Les mandats de M. Christian Bühlmann et M. Alexandre Taskiran en tant qu'administrateur de catégorie B ont été renouvelés jusqu'à 23 décembre 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ARRIVALSTAR S.A.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2011024019/28.

(110029082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2011.

Franklin Templeton International Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 36.979.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal des décisions de l'actionnaire unique l'Assemblée Générale Ordinaire qui a été tenue à Luxembourg le 14 février 2011, que:

1) Les mandats d'administrateurs de

- Paul Brady, directeur de société, 26 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

- Kathleen M. Davidson, directrice de société, 26 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

- William Jackson, directeur de société, 26 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

- Gregory E. McGowan, directeur de société, 26 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

- Harold C. Nash, directeur de société, 26 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

- Jed A. Plafker, directeur de société, 26 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

- David E. Smart, directeur de société, 26 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et,

- Hans J. Wisser, directeur de société, 26 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

ont été renouvelés pour une période expirant lors de la prochaine assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012 et jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus;

2) La société PricewaterhouseCoopers S.à r.l. a été renommée réviseur d'entreprises pour une période d'un an jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2012 et jusqu'à ce que son successeur soit élu.

FRANKLIN TEMPLETON INTERNATIONAL SERVICES S.A.

Référence de publication: 2011023044/24.

(110028076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2011.

Franklin Templeton International Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 36.979.

Les comptes annuels au 30 Septembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011023045/10.

(110028084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2011.

FCOMI-L S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 1, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 131.446.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 25 janvier 2011

En date du 25 janvier 2011, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Monsieur Rachid SEFRIOUI de sa fonction de gérant de la Société avec effet au 17 décembre 2010;

- de nommer OLKAD Management Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à l'adresse suivante: 1, Boulevard Joseph II, L-1840, Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B152346, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet au 25 janvier 2011 et ce pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

- Monsieur Abdou BENSOUDA

- OLKAD Management Services S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2011.

FCOMI-L S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011023046/23.

(110027838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2011.

Fibaco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 22.178.

EXTRAIT

Il résulte du conseil d'administration de la Société qui s'est réuni en date du 8 Décembre 2010 que:

Suite à la démission de Monsieur Henri Grisius de son poste d'administrateur en date du 8 décembre 2010, le conseil d'administration a procédé à son remplacement en nommant:

- Mr Hermann Bissig, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle Grafenauweg 10, CH-6300 Zug (Suisse)

Le mandat de Mr Hermann Bissig se terminera lors de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2010.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Référence de publication: 2011023047/16.

(110027627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2011.

StreamServe S.à.r.l. B.V., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 158.028.

—
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the fourteenth day of December,

Before us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg;

There appeared:

StreamServe AB, a aktiebolag (stock company) incorporated and existing under the laws of Sweden, having its registered office at Box 24210, 104 51 Stockholm, Sweden, and registered with the Swedish Companies Registration Office under file number 556489-2619,

duly represented by Mr. Carsten Opitz, maître en droit, having his professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given in Stockholm on 10 December 2010.

Said proxy which has been signed “ne varietur” by the proxy holder acting in the name and on behalf of the appearing party, and the notary, shall remain annexed to and filled with the present deed with the registration authorities.

I. The appearing party is the sole shareholder (the “Sole Shareholder”) of StreamServe B.V., a private company with limited liability incorporated and existing under the laws of the Netherlands, having its statutory seat in Delft, the Netherlands, and its office address at Cypresbaan 45, 2908 LT Capelle aan den IJssel, the Netherlands, registered with the Trade Register of the Chamber of Commerce for Rotterdam under file number 27171160 (the “Company”).

II. The following documents (collectively referred to as the “Documents”) have been made available, and submitted to the undersigned notary:

1. Copy of the current articles of association of the Company;
2. Excerpt delivered in the name of the Company by the Trade Register of the Chamber of Commerce for Rotterdam, the Netherlands, dated 3 December 2010;
3. Copy of the resolutions of the Sole Shareholder dated 14 December 2010;
4. Copy of the interim balance sheet of the Company as at 14 December 2010 (the “Balance Sheet”); and
5. Copy of a statement prepared and signed by the Company’s management board certifying that since the date of the Balance Sheet and as of the date hereof, no material change in the Company’s business or with regard to the Company’s affairs has occurred.

Said Documents, which has been signed “ne varietur” by the proxy holder acting in the name and on behalf of the appearing party, and the notary, shall remain annexed to the present deed.

III. The Company has been validly incorporated on 27 May 1998 under and according to the laws of the Netherlands;

The articles of association of the Company were amended for the last time on 14 December 2010 through a deed executed before Mr. Johannes Cornelis Christiaan Paans, a civil-law notary residing in Amsterdam, the Netherlands;

According to the terms of the resolutions adopted by the Sole Shareholder on 14 December 2010, acting according to provisions of article 26 of the Company’s articles of association (the “Sole Shareholder’s Resolutions”), it has been resolved to transfer the principal office and principal place of business of the Company from the city of Capelle aan den IJssel, the Netherlands, to the city Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg as from 14 December 2010, without proceeding with the dissolution of the Company, and therefore ensuring its full corporate and legal continuance (the “Transfer”);

The Transfer has been duly approved by the management board of the Company on 14 December 2010 (together with the Sole Shareholder’s Resolutions, the “Resolutions”);

As a consequence of the above, all formalities required under the laws of the Netherlands have been duly and validly carried out prior to the date of the present deed, in order to give effect to the Resolutions; and

It is being contemplated, and is the intention of the Sole Shareholder, that the Transfer takes place on 14 December 2010.

IV. The Sole Shareholder, representing the entire share capital of the Company, then reviewed the following agenda (the “Agenda”):

Agenda

1. Transfer of the principal office and principal place of business of the Company from the city of Capelle aan den IJssel, the Netherlands, to the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, without the Company being dissolved but with full corporate and legal continuance;
2. Adoption by the Company of the form of a société à responsabilité limitée;
3. Full restatement of the Company’s articles of association in order to adapt them to the laws of the Grand Duchy of Luxembourg;

4. Acknowledgement of the resignation of the current directors of the Company;
5. Appointment of new directors of the Company; and
6. Establishment of the principal office and principal place of business of the Company in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Further to the review of the different items composing the Agenda, the Sole Shareholder, being the sole member of the Company, requested the undersigned notary to act the following resolutions:

First resolution:

The Sole Shareholder resolves to approve, and to the extent necessary; to confirm and ratify the transfer of the principal office and principal place of business of the Company from the city of Capelle aan den IJssel, the Netherlands, to the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with effect as from the date of the present deed, without proceeding with the dissolution of the Company and with full corporate and legal continuance.

The Sole Shareholder further resolves that the statutory seat of the Company shall remain in the city of Delft, the Netherlands, for Dutch corporate law purposes.

Second resolution:

As a consequence of the adoption of the first resolution above, the Sole Shareholder resolves that the Company shall adopt, as from the date of the present deed, both the Luxembourg nationality and the form of a Luxembourg société à responsabilité limitée, with the name StreamServe S.à r.l. B.V., and shall therefore exist under, and be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially by provisions of the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended, but under the understanding that the Company continues to be regarded under the laws of the Netherlands as a validly incorporated and existing Dutch Company.

Third resolution:

Further to the adoption of the foregoing resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend the Company's articles of association, which shall therefore read as follows as from the date of the present deed:

Definition of terms

Art. 1. In these articles of association, the following terms have the following meanings:

- a. general meeting: the corporate body formed by the shareholders;
- b. general meeting of shareholders: the meeting of shareholders;
- c. annual financial statements: the balance sheet and the profit and loss account, plus the explanatory notes thereto;
- d. annual meeting: the general meeting of shareholders intended to discuss and adopt the annual financial statements;
- e. in writing/written: in the form of any message transmitted and received in writing via any normal means of communication, including fax or e-mail;
- f. distributable part of the shareholders' equity: the portion of the shareholders' equity exceeding the paid and called up part of the capital plus the reserves which must be maintained by law or the articles of association.

Name and Registered office

Art. 2.

2.1 The Company is a private company with limited liability (in Dutch: besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid and in French: société à responsabilité limitée) and its name is StreamServe S.à.r.l. B.V.

2.2 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

2.3 The Company has its statutory seat in Delft, the Netherlands.

2.4 The Company's principal office and principal place of business (in French: siège de direction effective) is in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. The Company may have offices and places of business elsewhere and branches or other offices may be established.

Objects

Art. 3. The objects of the Company are:

- a. to develop software for independent output management in various computer environments, to advice on, and the sale of, hardware and software and conducting business of corresponding matters;
- b. to incorporate, participate in and conduct the management of other companies and enterprises;
- c. to render administrative, technical, financial, economic or managerial services to other companies, persons and enterprises;
- d. to acquire, dispose of, manage and turn to account real property, personal property and other goods, including patents, trademark rights, licences, permits and other industrial property rights;
- e. to borrow and/or lend moneys, provide security or guarantee or otherwise warrant performance jointly and severally on behalf of third parties,

the foregoing whether or not in collaboration with third parties and inclusive of the performance and promotion of all activities which directly and indirectly relate to those objects, all this in the broadest sense of the words.

Authorized and Issued share capital

Art. 4.

4.1 The Company's authorized and issued share capital amounts to eighteen thousand four hundred and fifty euros (EUR 18,450) and is divided into forty-one (41) shares with the same nominal value of four hundred and fifty euros (EUR 450) each.

4.2 The shares are registered and are numbered consecutively from 1 onwards. No share certificates will be issued.

4.3 A shareholder's right in the Company's assets and profits shall be proportional to the number of shares held by him in the Company's issued share capital.

Shareholders' register

Art. 5.

5.1 The Company's management board keeps, at the Company's principal place of business, a register in which the names and addresses of all the holders of shares are recorded, specifying the date on which they acquired their shares, the date of acknowledgment by or service upon the Company and the amount paid up on each share. The register must also contain the names and addresses of all holders of a usufruct or pledge on those shares, specifying the date on which they acquired such usufruct or pledge, the date of acknowledgment by or service upon the company and the rights attached to the shares which are vested in them.

5.2 Each shareholder, usufructuary or pledgee shall provide his address to the Company in writing. If also an electronic address to be recorded in the shareholders' register is provided, this notification also includes the consent to receive by electronic means of communication all notices, notifications, as well as convocations for general meetings of shareholders.

5.3 The register shall be updated regularly and the grant of each release from liability for payments not yet made shall be recorded therein. All entries or notes in the register shall be signed by a director.

5.4 Upon request and free of charge, the management board shall provide each shareholder, usufructuary or pledgee with an extract from the register in respect of their rights to a share.

5.5 The management board shall make the register available at the Company's principal place of business for inspection by the shareholders, the usufructuaries or pledgees. The particulars in the register in respect of shares which have not been paid up in full shall be available for public inspection and a copy or extract of such particulars shall be provided at no more than cost.

Issue of shares

Art. 6. The Company may issue shares only pursuant to a resolution of the general meeting. Such resolution of the general meeting may only be taken with a majority of the shareholders in the company representing seventyfive per cent (75%) of the share capital of the company.

Conditions for issuing of shares, Pre-emptive rights

Art. 7.

7.1 Any resolution to issue shares shall also specify the price and any further conditions in connection with the issue. The issuing of shares shall require a deed to be executed for the purpose before a civil-law notary practicing in the Netherlands, to which the parties involved shall be parties as well as a deed to be executed for the purpose before a notary practicing in the Grand Duchy of Luxembourg, to which the parties involved shall be parties.

7.2 With due observance of statutory restrictions, each shareholder shall have a pre-emption right on any share issue in proportion to the aggregate amount of his shares.

7.3 Shareholders shall have a similar pre-emption right with respect to the granting of rights to subscribe for shares.

7.4 The pre-emption rights described in the previous paragraphs of this article may be limited or suspended for each single issue by the body authorized to issue shares.

Payment on shares

Art. 8.

8.1 On subscription for a share, payment must be made of its nominal amount.

8.2 Payment on a share must be made in cash unless another form of contribution has been agreed. Payment may be made in foreign currency only with the company's consent.

Acquisition of own shares, Loans relating to the acquisition of shares

Art. 9.

9.1 With due observance of the relevant statutory provisions, the company may acquire its own fully paid-up shares, subject to the maximum permitted by Dutch and Luxembourg law.

9.2 The company may grant loans for the purpose of the subscription or acquisition of shares in its capital, but only to the extent of the sum of its distributable reserves.

Transfer of shares, Usufruct, Right of pledge

Art. 10.

10.1 The transfer of shares and the transfer - including the creation and disposal - of any restricted rights attached to shares require a notarial deed to that effect drawn up between those involved as parties, prepared in accordance with Dutch and Luxembourg law, and executed before a civil-law notary authorized to practice in the Netherlands.

10.2 The transfer of shares and the transfer - including the creation and disposal - of any restricted rights attached to shares in accordance with Article 10.1, will also be binding on the Company by operation of law. Unless the company is a party to the legal act, the rights attached to shares cannot be exercised until the company either acknowledges the legal act or the deed has been served upon the company in accordance with the relevant statutory provisions.

10.3 A shareholder may create a usufruct or pledge on one or more of his shares. In the event that a usufruct or pledge is created on shares, voting rights may be granted to the usufructuary or pledgee.

Transfer restrictions, Approval

Art. 11.

11.1 In order to be valid, every transfer of shares shall require the prior approval of the general meeting, unless all shareholders have given their approval in writing. Such resolution of the general meeting may only be taken with a majority of seventy-five per cent (75%) of the share capital of the company. The approval shall be valid for three months only.

11.2 The shareholder who wishes to transfer his shares -hereinafter to be referred to as the “proposing transferor” - shall inform the management board by registered mail or return receipt requested, specifying the number of shares to be transferred and the person(s) to whom he wishes to transfer his shares.

11.3 The management board shall be obliged to call a general meeting to be held within six weeks of receiving the proposing transferor’s notification. The convening notice shall state the content of the notification.

11.4 If the general meeting grants the approval requested, the transfer must take place within the following three months.

11.5 Approval shall be deemed given if:

- a. the general meeting referred to in article 11.3 has not been held within the term set in that article;
- b. that general meeting has failed to decide on the request for approval;
- c. simultaneously with its refusal, the general meeting fails to notify the proposing transferor of the name(s) of (an) other party(ies) interested in purchasing for cash all shares to which the request for approval relates.

If the situation under article 11.5a. above occurs, approval shall be deemed to have been given on the last date on which the shareholders’ meeting should have been held.

11.6 Unless the proposing transferor and the interested party(ies) specified by the general meeting and accepted by the proposing transferor make deviating arrangements regarding the price or the method of determining the price, the purchase price of the shares shall be determined by an independent expert to be appointed at the request of the party with the greatest interest by the Chairman of the Chamber of Commerce and Industry of the district in which the company’s business address is situated.

11.7 The proposing transferor shall remain entitled to withdraw his offer, provided that he does so within one month of having been informed of the name of the party to whom he may transfer all of the shares specified in the request for approval and of the price offered for the shares.

11.8 The costs incurred in determining the purchase price shall be borne:

- a. by the proposing transferor if he withdraws his offer;
- b. in equal parts by the proposing transferor and the buyers if the shares are purchased by the interested parties, on the understanding that every buyer shall contribute to the costs in proportion to the number of shares he has bought;
- c. by the Company, in all cases not included under a. or b.

11.9 The Company itself may propose to buy the shares as contemplated in article 5(c) only if the proposing transferor so consents.

Management board

Art. 12.

12.1 The Company’s management board consists of one or more board members, with the actual number being determined by the general meeting. Each board member of the company has the title of director (gérant).

12.2 The directors are appointed by the general meeting.

Dismissal

Art. 13. The general meeting is authorized to dismiss a director from office at any time.

Remuneration

Art. 14. The general meeting determines the remuneration and other terms and conditions of employment of each director.

Managerial duties

Art. 15.

15.1 Subject to the restrictions set forth in these articles and with due observance of the law, the management board is charged with the management of the company.

15.2 When dividing up its responsibilities, the management board may resolve which task will be entrusted to each director in particular. Such division of duties requires the approval of the general meeting.

15.3 The management board is required to observe the instructions of the general meeting regarding the general lines of the financial, social and economic and human resources policies to be pursued.

Meetings of the management board

Art. 16.

16.1 Each director is authorized to convene a meeting of the management board in writing stating the topics to be discussed and duly providing a notice of at least five days. The meetings of the management board shall be held at the company's principal place of business.

16.2 Meetings of the management board may also be held by conference-call or video-conference. Any director who participates in a meeting of the management board by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such director's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority. A meeting of the management board held through such means of communication is deemed to be held at the company's principal place of business.

16.3 A summary reflection of the matters addressed at the meeting must be recorded in the minutes.

16.4 A director may be represented at meetings by a fellow director authorized by written power of attorney.

16.5 The management board shall keep all corporate documentation at the principal place of business of the company.

Resolutions of the management board

Art. 17.

17.1 The management board adopts resolutions by an absolute majority of the votes cast. Each director has one vote. If the votes are equally divided, the proposal is rejected.

17.2 The management board may adopt resolutions without convening a meeting, provided that all its members agree to this method of decision-making and express their opinion on the proposal in writing. The result of the vote must be recorded in writing.

Representative authority

Art. 18.

18.1 The management board represents the company. The company is also bound through the sole signature of each director.

18.2 The authority to appoint officers with a general or special power of attorney is vested exclusively in the management board. Each officer will represent the company within the scope of his authority.

18.3 The titles of the officers mentioned in the previous paragraph of this article are determined by the management board.

18.4 In the event that a conflict of interest arises between the company and a director, the management board will represent the company. The general meeting is authorized to appoint one or more persons to represent the company at any time. If it does so, the representative authority contemplated in the first sentence of this paragraph will no longer apply. Without prejudice to the representative authority, in any case involving a conflict of interest, the management board may act on behalf of the company only after obtaining express prior permission from the general meeting.

18.5 Without prejudice to the provisions of article 18.4, legal acts by the company with respect to the holder of all the shares or a participant in any marital community property or community property of a registered partnership comprising all the shares, in which that shareholder represents the company, will be laid down in writing. Shares held by the company or its subsidiaries are disregarded for the purposes of the previous sentence. The foregoing provisions of this paragraph do not apply to legal acts that, under the stipulated conditions, are part of the company's ordinary conduct business.

Approval of board resolutions

Art. 19.

19.1 The general meeting is authorized to make subject to its approval resolutions by the management board. Any such resolution must be clearly described and reported to the management board in writing.

19.2 The absence of approval as defined in this article will not impair the representative authority of the management board or of the directors.

Absence, Inability to act

Art. 20. If one or more director(s) is/are absent or prevented from performing his/their duties, the remaining director or directors shall be temporarily entrusted with the management of the company. In the event of the absence or inability to act of all the directors or the sole director, a person appointed for that purpose by the general meeting shall be temporarily charged with the management of the company.

Financial year, Annual accounts

Art. 21.

21.1 The company's financial year coincides with the calendar year.

21.2 The management board is required to draw up the annual financial statements within five months of the end of the company's financial year.

21.3 The annual financial statements must be signed by the directors; if one or more of their signatures is missing, this shall be stated giving the reason therefore.

21.4 The general meeting adopts the annual financial statements.

21.5 A resolution to adopt the annual financial statements shall not at the same time grant discharge to a director. The general meeting may resolve to grant one or more directors full or partial discharge.

21.6 If so required by law, the company shall instruct a qualified auditor to examine its accounts and records. The general meeting is authorized to appoint the auditor, or should it not do so, the management board.

Profits

Art. 22.

22.1 Any profit realized in a financial year is at the disposal of the general meeting, provided that at least five per cent (5%) from the company's annual net profits shall be allocated to the company's legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of the company's reserve amounts to ten per cent (10%) of the company's issued share capital.

22.2 The company may only make distributions if and insofar as its equity exceeds the amount of the paid up and called up part of the share capital plus the reserves that must be maintained by law or these articles of association.

22.3 Dividend payments may be made only out of available fund in accordance with Dutch and Luxembourg law after adoption of the annual financial statements from which it appears that such payments are permitted. Dividends are due and payable immediately after they have been declared, unless the general meeting sets another date in the relevant resolution. Shareholders' claims against the company for the payment of dividend expire five years after the dividend was declared.

22.4 With due observance of article 22.2, the general meeting may resolve to pay interim dividends and to make distributions from a reserve which need not be maintained by law. In addition, the management board may proceed to the payment of interim dividends, under the reservation that (i) interim accounts have been drawn-up showing that sufficient funds are available, (ii) the amount to be distributed does not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the law or of these articles of association and (iii) the company's auditor, if any, has stated in his/her report to the management board that the first two conditions have been satisfied.

22.5 If the general meeting adopts a resolution to that effect, distributions may be made otherwise than in cash.

22.6 The shares held by the company in its own capital are to be disregarded in the calculation of the amount of dividend to be paid on shares.

General meetings of shareholders. Annual meeting

Art. 23.

23.1 The annual meeting is held annually within six months after the end of the financial year.

23.2 The agenda for such meeting shall, amongst other things, set forth the following items:

- a. the annual report;
- b. adoption of the annual financial statements;
- c. granting of discharge to the directors;

- d. determination of the profit appropriation;
- e. the filling of any vacancies;
- f. any other proposals made by the management board or shareholders jointly representing at least one hundredth part of the issued capital, to be brought up for discussion and announced in accordance with the provisions of article 33 of these articles of association.

Other meetings

Art. 24.

24.1 Other general meetings of shareholders shall be held as often as the management board deems necessary.

24.2 Shareholders jointly representing at least one tenth of the issued capital shall be entitled to request the management board to convene a general meeting of shareholders, providing a list of the subjects to be addressed. If the management board has not convened a general meeting of shareholders within four weeks in such a way that the meeting can be held within six weeks of the request, those requesting the meeting are authorized to convene the meeting themselves.

Convocation of meetings. Agenda

Art. 25.

25.1 General meetings of shareholders are convened by the management board, without prejudice to the provisions laid down in article 24.2 of these articles of association.

25.2 Convocation shall take place no less than fifteen days prior to the day of the meeting.

25.3 The convening notice shall specify the matters to be addressed at the general meeting of shareholders. Any matters not specified in the convening notice may be announced later, subject to the requirements set forth in this article.

25.4 Shareholders, who jointly represent at least one hundredth part of the issued capital, shall be entitled to request the management board to place one or more matters on the agenda for the next general meeting of shareholders. The management board shall place such matter/matters on the agenda except in the event of a countervailing substantial company interest. If the convening notice - within the meaning of paragraph 3 of this article - for the next meeting has already been sent out and there are fewer than thirty days between the request for matters to be placed on the agenda and the day of the next meeting, the said matters shall be placed on the agenda for the next meeting but one.

25.5 Unless a resolution is passed unanimously at a meeting at which the entire issued capital is represented, no legally valid resolutions may be passed in respect of matters not on the agenda in the notice convening the meeting in accordance with paragraph 1 and 2 of this article.

All of the issued capital represented

Art. 26. As long as the entire issued capital is represented at a general meeting of shareholders, valid resolutions may be adopted on all issues raised, provided unanimously, even if the provisions set out in the law or the articles of association for convening and holding meetings have not been observed.

Venue for general meetings

Art. 27. General meetings of shareholders are held in the Netherlands in the municipality where the company maintains its statutory seat pursuant to these articles of association and at its principal place of business. Any general meeting of shareholders held elsewhere may adopt legally valid resolutions only if the entire issued capital is represented.

Chair, Secretary

Art. 28. The general meeting shall choose its own chairperson. The chairperson appoints a secretary.

Minutes, Records

Art. 29.

29.1 A secretary to be appointed by the chairperson shall take minutes of the proceedings at each general meeting of shareholders. The said minutes shall be confirmed and signed in evidence thereof by the chairperson and the secretary.

29.2 The chairperson or the party that convened the meeting may resolve to have a notarial report made of the business transacted at the meeting. Such notarial report shall be co-signed by the chairperson.

29.3 The management board is required to keep minutes of the resolutions adopted by the general meeting and deposit them at the company's principal place of business for inspection by the shareholders. Upon request each shareholder will be provided with a copy of or excerpt from the minutes at no more than cost.

29.4 If the management board is not represented at a meeting, the chairperson of the meeting is responsible for ensuring that the management board is given a copy of the resolutions adopted as soon as possible after the meeting.

Meeting rights, Right to attend

Art. 30.

30.1 Any shareholder shall be entitled to attend and address general meetings of shareholders, and exercise his voting rights.

30.2 The meeting rights pursuant to paragraph 1 of this article may be exercised by written power of attorney.

30.3 Every holder of the right to vote is required to sign the attendance list. The shareholder or its representative participating in the general meeting of shareholders by way of electronic means of communication, shall be identified by the chairperson in the manner as stated in the terms and conditions mentioned in paragraph 6 of this article. The name of the shareholder and the name of any representative participating in the general meeting of shareholders by way of electronic means of communication shall be added to the attendance list.

30.4 The directors have, in that capacity, an advisory vote at general meetings of shareholders.

30.5 The general meeting may resolve to allow persons other than those referred to in this article to attend.

30.6 The management board may determine that a shareholder or its representative may attend and address general meetings of shareholders, and exercise his voting rights by electronic means of communication. The management board sets the terms and conditions for electronic participation to the meeting as mentioned in the previous sentence and announces those in the convening notice. The terms and conditions contain in any event the manner by which the shareholder or its representative can be identified, how the shareholder or its representative can directly take note of the proceedings in the meeting and how the shareholder or its representative may exercise his voting rights.

Resolutions of the general meeting

Art. 31.

31.1 Resolutions are passed by an absolute majority of the votes cast, unless the law or these articles require a greater majority.

31.2 Each share confers the right to cast one vote. The company may not cast votes in respect of shares that it holds in its own capital. The provisions of the previous sentence also apply to subsidiaries of the company that hold shares in the company's capital.

31.3 If there is a tie in voting at the election of persons, a drawing of lots shall determine the issue. If there is a tie in voting on other matters, the proposal shall be considered rejected.

31.4 Blank votes and invalid votes will be deemed not to have been cast.

31.5 The conditions as referred to in paragraph 6 of article 30 of these articles of association mention the manner in which a shareholder or its representative may participate in the voting by way of electronic means.

Resolutions adopted outside a meeting

Art. 32.

32.1 Subject to the provisions set forth by law, the shareholders may adopt resolutions outside a meeting in writing, provided that they do so by a unanimous vote of all the shareholders entitled to vote and who have voted in writing in favor of the resolution.

32.2 The directors of the company must be informed of the proposed resolutions and be given the opportunity to render their advice on those matters.

Convocations and Notifications

Art. 33. All convocations for general meetings of shareholders and all notifications to shareholders shall be in writing to the addresses recorded in the register of shareholders, with due observance of the last sentence of paragraph 2 of article 5 of these articles of association.

Amendment to the articles of association

Art. 34. The general meeting is authorized to adopt a resolution to amend the articles of association. Such resolution of the general meeting may only be taken with a majority of the shareholders representing seventy-five per cent (75%) of the share capital of the company. If a proposal to amend the articles of association is submitted to the general meeting, this must always be stated in the notice convening the general meeting and simultaneously a copy of the proposal containing the proposed amendment verbatim must be deposited at the company's principal place of business for inspection by the shareholders until the end of the meeting.

Dissolution and Liquidation

Art. 35.

35.1 The company may be dissolved by resolution of the general meeting. The second sentence of the previous article shall apply mutatis mutandis. If a resolution is to be proposed to the general meeting for dissolving the company, such shall be stated in the convening notice.

35.2 In the event of the company being dissolved pursuant to a resolution of the general meeting, the directors shall be charged with the liquidation of the dissolved company, unless the general meeting of shareholders appoints other persons to do so.

35.3 The persons charged with the liquidation of the dissolved company have the same powers, duties and liabilities as directors, insofar as such is compatible with their task as liquidator.

35.4 Any surplus assets remaining after the company's debts have been settled shall be distributed to the shareholders in proportion to the joint nominal amount of each shareholder's shares.

35.5 After the company has ceased to exist, the company's accounts, records and other data carriers must be kept for seven years by the person designated for that purpose by the liquidators.

Fourth resolution:

The Sole Shareholder resolves to acknowledge the resignation of Ms Ingrid Bosman-Anneveltdt, as director of the Company. The Sole Shareholder further resolves to hereby grant full discharge to Ms Ingrid Bosman-Anneveltdt with regard to her office as director of the Company, for all actions lawfully carried out for the purpose of the Company's business and affairs, with respect to the corporate interest, and strictly falling within the scope of the Company's corporate purpose.

Fifth resolution:

The Sole Shareholder resolves to appoint the following persons, as members of the management board of the Company for an indefinite period of time, and with immediate effect as of the date of the present deed:

1. Mr. Christian Waida, born on 19 January 1966, in Braunschweig, Germany, having his professional address at 420 Thames Valley Park, Thames Valley Park, Reading, Berkshire, RG6 1PU, United Kingdom;

2. Mr. Luc Sunnen, born on 22 December 1961, in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having his professional address at 23, rue des Bruyères, L-1274 Howald, Grand Duchy of Luxembourg;

3. Mr. Gordon Davies, born on 4 April 1962 in Vancouver, Canada, having his professional address at 38 Leek Crescent, Richmond Hill, ON L4B 4N8 Canada (collectively referred to as the "Directors").

Sixth resolution:

The Sole Shareholder resolves that as from the date of the present deed, the principal office and principal place of business of the Company shall be set at 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing party, this deed is worded in English and followed by a French translation. On express request of the same appearing party and in case any divergences and/or discrepancies arose between the English and the French language, the English version will prevail.

Whereof, this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day first mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, said proxyholder, representing such appearing person, signed together with the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le quatorze décembre,

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire résidant à Sanem, Grand Duché de Luxembourg;

A comparu:

StreamServe AB, une aktiebolag (société par actions) constituée et existante conformément aux lois de Suède, dont le siège social est sis Box 24210, 104 51 Stockholm, Suède, immatriculée auprès du bureau d'enregistrement des sociétés de Suède sous le numéro d'enregistrement 556489-2619,

dûment représentée à l'effet des présentes par Monsieur Carsten Opitz, maître en droit, dont le domicile professionnel est sis à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration établie à Stockholm en date du 10 décembre 2010.

Ladite procuration, qui a été signée «ne varietur» par le mandaté agissant au nom et pour le compte de la partie comparante, et le notaire, demeurera annexé au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

I. La partie comparante est l'associé unique (l'«Associé Unique») de StreamServe B.V., une société à responsabilité limitée constituée et existante conformément aux lois des Pays-Bas, dont le siège statutaire est sis à Delft, les Pays-Bas, et dont les bureaux sont sis Cypresbaan 45, 2908 LT Capelle aan den IJssel, les Pays-Bas, immatriculée auprès du registre de commerce de la chambre de commerce de Rotterdam sous le numéro d'immatriculation 27171160 (la «Société»).

II. Les documents suivants (désignés collectivement comme étant les «Documents»), ont été mis à la disposition, et soumis au notaire soussigné:

1. Copie des statuts à jour de la Société;

2. Extrait délivré au nom de la Société par le registre de commerce de la chambre de commerce de Rotterdam en date du 3 décembre 2010;

3. Copie des résolutions de l'Associé Unique en date du 14 décembre 2010;

4. Copie des bilans intérimaires de la Société en date du 14 décembre 2010 (les «Bilans»); et

5. Copie du certificat préparé et signé par le conseil de gérance de la Société certifiant que depuis la date des Bilans et ce, jusqu'à ce jour, aucun changement significatif concernant les affaires de la Société n'est intervenu.

Lesdits Documents, qui ont été signés «ne varietur» par le mandaté agissant au nom et pour le compte de la partie comparante, et le notaire, demeureront annexés au présent acte.

III. La Société a été valablement constituée le 27 mai 1998 sous et conformément aux lois des Pays-Bas;

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 14 décembre 2010 aux termes d'un acte passé par devant M. Johannes Cornelis Christiaan Paans, notaire de droit civil résidant à Amsterdam, Pays-Bas;

Conformément aux termes des résolutions adoptées par l'Associé Unique le 14 décembre 2010, agissant en accord avec les stipulations de l'article 26 des statuts de la Société (les «Résolutions de l'Associé Unique»), il a été décidé de transférer le bureau principal ainsi que le principal lieu d'activité de la Société depuis la ville de Capelle aan den IJssel, Pays-Bas, vers la ville de Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, à compter du 14 décembre 2010, sans procéder à la dissolution de la Société, mais en assurant sa complète continuation sociale et légale (le «Transfert»);

Le Transfert a été dûment approuvé par le conseil de gérance de la Société le 14 décembre 2010 (ensemble avec les Résolutions de l'Associé Unique, les «Résolutions»);

Suite à ce qui précède, l'ensemble des formalités requises par les lois des Pays-Bas ont dûment et valablement été réalisées dès avant la date du présent acte, à l'effet de donner effets aux Résolutions; et

Il est envisagé, et il est de l'intention de l'Associé Unique, que le Transfert soit réalisé le 14 décembre 2010.

IV. L'Associé Unique, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a ensuite considéré l'ordre du jour suivant (l'«Ordre du Jour»):

Ordre du jour

1. Transfert du bureau principal ainsi que du principal lieu d'activité de la Société de la ville de Capelle aan den IJssel, Pays-Bas, vers la ville de Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, sans que la Société ne soit dissoute et avec continuation de sa personnalité juridique;

2. Adoption par la Société de la forme juridique d'une société à responsabilité limitée;

3. Refonte intégrale des statuts de la Société à l'effet d'adapter ces derniers aux lois du Grand Duché de Luxembourg;

4. Prise en considération de la démission des gérants actuels de la Société;

5. Nomination de nouveaux gérants de la Société; et

6. Etablissement du bureau principal ainsi que du principal lieu d'activité de la Société à la ville de Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

Suite à la revue des différents éléments composant l'Ordre du Jour, l'Associé Unique, étant le seul associé de la Société, a requis du notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'Associé Unique décide d'approuver, et dans la mesure nécessaire, de confirmer et de ratifier le transfert du bureau principal ainsi que du principal lieu d'activité de la Société de la ville de Capelle aan den IJssel, Pays-Bas, vers la ville de Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, avec effet à compter de la date du présent acte, sans procéder à la dissolution de la Société et en assurant la continuation de sa personnalité juridique.

L'Associé Unique décide en outre que le siège statutaire de la Société va demeurer à Delft, Pays-Bas, pour les besoins du droit des sociétés néerlandais.

Deuxième résolution:

En conséquence de l'adoption de la première résolution ci-dessus, l'Associé Unique décide que la Société va adopter, à compter de la date du présent acte, tant la nationalité luxembourgeoise, que la structure juridique d'une société à responsabilité de droit luxembourgeois du nom de StreamServe S.à r.l. B.V., et existera dès lors sous, et sera gouvernée par les lois du Grand Duché de Luxembourg, notamment par les dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, étant toutefois entendu que la Société continuera d'être considérée par le droit des Pays-Bas comme une société néerlandaise valablement constituée et existante .

Troisième résolution:

Suite à l'adoption des résolutions qui précède, l'Associé Unique décide de modifier les statuts de la Société à l'effet de leur donner la teneur qui suit, à compter de la date du présent acte:

Définitions

Art. 1^{er}. A l'effet des présents statuts, les termes ci-après auront la signification suivante:

- a. assemblée générale: l'organe social formé par les associés;
- b. assemblée générale des associés: l'assemblée des associés;
- c. comptes annuels: le bilan actif et passif, le compte de résultat, ainsi que les notes explicatives y attachées;
- d. assemblée annuelle: l'assemblée générale annuelle des associés tenue à l'effet de discuter et d'adopter les comptes annuels
- e. par écrit / écrit: dans la forme de toute communication transmise et reçue par écrit au moyen de tout outil usuel de communication, en ce inclus le facsimile ou la messagerie électronique;
- f. partie distribuable des fonds propres: la portion des fonds propres excédant la partie du capital social appelée et libérée augmentée des réserves devant être maintenues de par la loi ou les statuts.

Nom et Siège social

Art. 2.

2.1 La Société est une société à responsabilité limitée (en néerlandais: besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) et son nom est StreamServe S.à.r.l. B.V.

2.2 La Société est constituée pour une durée illimitée.

2.3 La Société a son siège statutaire à Delft, Pays-Bas.

2.4 Le bureau principal ainsi que le principal lieu d'activité de la Société, à savoir le siège de direction effective de la Société, sont situés dans la ville de Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg. La Société peut avoir des bureaux ainsi que des lieux d'activité ailleurs, et des succursales ainsi que d'autres bureaux peuvent être établis.

Objet social

Art. 3. L'objet social de la Société consiste en:

- a. le développement de logiciels aux fins de gestion indépendante de données (independent output management) au sein de divers environnements informatiques, le conseil ainsi que la vente de matériel et de logiciels et la réalisation d'activités connexes;
 - b. la constitution, la participation ainsi que la gestion d'autres sociétés et entreprises;
 - c. la fourniture de services administratifs, techniques, financiers, économiques ou managériaux à d'autres sociétés, personnes ou entreprises;
 - d. l'acquisition, la cession, la gestion et administration de biens immobiliers, mobiliers et autres biens, en ce inclus des brevets, marques, licences, permis et autres droits de propriété industrielle;
 - e. l'emprunt et/ou le prêt d'argent, la fourniture de sûretés ou de garanties ou encore la prise d'engagements conjoints et solidaires au nom de tiers,
- et ce, en collaboration ou non avec des tiers, et incluant la réalisation ainsi que la promotion de toutes activités qui directement ou indirectement se rattachent à l'objet social visé ci-dessus, dans l'acception la plus large.

Capital social autorisé et Émis

Art. 4.

4.1 Le capital social autorisé et émis de la Société s'élève à dix huit mille quatre cent cinquante euros (EUR 18.450.-) et est divisé en quarante et une (41) parts sociales d'une même valeur nominale de quatre cent cinquante euros (EUR 450.-) chacune.

4.2 Les parts sociales sont enregistrées et sont numérotées par ordre croissant à partir de 1. Aucun certificat relatif aux parts sociales ne sera émis.

4.3 Le droit d'un associé dans les actifs ainsi que les profits de la Société est proportionnel au nombre de parts sociales qu'il détient dans le capital social de la Société.

Registre des associés

Art. 5.

5.1 Le conseil de gérance de la Société conserve, au principal lieu d'activité de la Société, un registre au sein duquel sont inscrits les noms et adresses de l'ensemble des titulaires de parts sociales, mentionnant la date à laquelle ils ont acquis leurs parts sociales, la date d'accusé par, ou bien de signification à la Société du montant versé pour chaque part sociale. Le registre doit également contenir les noms et adresses de tous les titulaires d'usufruit ou de nantissement, la date d'accusé par, ou bien de signification à la Société ainsi que les droits attachés aux actions qui supportent ces droits.

5.2 Chaque associé, usufruitier ou créancier nanti doit fournir son adresse à la Société par écrit. Si une adresse électronique devant être enregistrée dans le registre des associés est également fournir, cette notification inclus également l'accord concernant la réception par voie électronique de tout avis, notifications, ainsi que de toute convocation aux assemblées générales des associés.

5.3 Le registre devra être mis à jour de manière régulière et tout accord concernant une décharge de responsabilité concernant la réalisation de paiements devra y être enregistré. Toutes les entrées ou notes insérées dans le registre devront être signées par un gérant.

5.4 Gratuitement et sur requête, le conseil de gérance pourra fournir chaque associé, usufruitier ou créancier nanti un extrait du registre concernant ses droits sur une part sociale.

5.5 Le conseil de gérance mettra le registre à disposition au principal lieu d'activité de la Société aux fins de consultation par les associés, les usufruitiers ou les créanciers nantis. Les détails mentionnés dans le registre concernant des parts sociales qui n'ont pas encore été intégralement libérées seront mis à libre disposition pour consultation, et une copie ou un extrait de ces détails seront fournis contre défraiement.

Emission de parts sociales

Art. 6. La Société peut émettre des parts sociales uniquement suite à une résolution de l'assemblée générale. Une telle résolution de l'assemblée générale peut uniquement être adoptée par la majorité des associés de la Société représentant ensemble soixante quinze pourcent (75%) du capital social de la Société.

Conditions aux fins de l'émission de parts sociales, Droits de préemption

Art. 7.

7.1 Toute résolution tendant à l'émission de parts sociales doit également préciser le prix ainsi que toute autre condition attachée à l'émission. L'émission de parts sociales requiert qu'un acte soit exécuté en ce sens par devant un notaire de droit civil exerçant aux Pays-Bas, auquel les parties concernées devront être parties, ainsi qu'un acte devant être exécuté par devant un notaire exerçant au Grand Duché de Luxembourg, auquel les parties concernées devront être parties.

7.2 Dans le respect des restrictions statutaires, chaque associé bénéficie d'un droit de préemption sur chaque part sociale émise proportionnel au total des parts sociales qu'il détient.

7.3 Les associés bénéficient d'un droit de préemption similaire concernant l'émission de droits de souscription aux parts sociales.

7.4 Les droits de préemption décrits aux articles 7.1 à 7.3 peuvent être limités ou suspendus pour chaque émission par l'organe autorisé à l'effet d'émettre des parts sociales.

Paiement des parts sociales

Art. 8.

8.1 Lors de la souscription à une part sociale, un paiement équivalent à sa valeur nominale doit être effectué.

8.2 Le paiement concernant une part sociale doit être réalisé en numéraire, à moins qu'une autre forme d'apport ait été convenue. Le paiement peut être réalisé en une devise étrangère uniquement avec l'accord de la Société.

Acquisition d'actions propres, Prêts relatifs à l'acquisition de parts sociales

Art. 9.

9.1 Dans le strict respect des stipulations statutaires applicables, la Société peut acquérir ses propres parts sociales entièrement libérées, sous réserve du niveau maximum d'auto-détention autorisé par le droit néerlandais et le droit luxembourgeois.

9.2 La Société peut accorder des prêts pour les besoins de la souscription à, ou bien de l'acquisition de ses parts sociales, mais uniquement dans la limite du total de ses réserves distribuables.

Transfert de parts sociales, Usufruit, Droit de nantissement

Art. 10.

10.1 Le transfert de parts sociales et le transfert –en ce inclus la création ainsi que la cession- de tous droits attachés aux parts sociales requièrent un acte notarié préparé à cet effet entre les parties concernées, conformément au droit néerlandais ainsi qu'au droit luxembourgeois, et devant être signé par devant un notaire autorisé à exercer aux Pays-Bas.

10.2 Le transfert de parts sociales et le transfert –en ce inclus la création ainsi que la cession- de tous droits attachés aux parts sociales conformément à l'Article 10.1, seront également opposables à la Société de par la loi. A moins que la Société ne soit une partie à l'acte juridique, les droits attachés aux parts sociales ne peuvent pas être exercés tant que la Société n'a pas pris connaissance de l'acte, ou bien que l'acte n'a pas été notifié à la Société conformément aux stipulations statutaires applicables.

10.3 Un associé peut constituer un usufruit ou bien un nantissement sur une ou plusieurs de ses parts sociales. Dans l'hypothèse où un usufruit ou bien un nantissement est constitué sur des parts sociales, les droits de vote peuvent être transférés à l'usufruitier ou bien au bénéficiaire du nantissement.

Restrictions en termes de transferts, Approbation

Art. 11.

11.1 Afin d'être valide, tout transfert de parts sociales requiert une approbation préalable de l'assemblée générale, à moins que les associés aient donné leur accord par écrit. Une telle résolution de l'assemblée générale ne peut être prise qu'avec une majorité de soixante quinze pourcent (75%) du capital social de la Société.

L'approbation n'est valable que pour une durée de trois mois uniquement.

11.2 L'associé qui souhaite transférer ses parts sociales –ciaprès dénommé le «Cédant»- doit informer le conseil de gérance par courrier suivi, ou recommandé avec demande d'avis de réception, précisant le nombre de parts sociales dont la cession est envisagée ainsi que la ou les personnes au bénéfice de qui la cession serait réalisée.

11.3 Le conseil de gérance doit convoquer une assemblée générale devant être tenue dans un délai de six semaines suivant la réception de la notification faite par le Cédant. La convocation devra indiquer le contenu de la notification.

11.4 Si l'assemblée générale donne son accord, le transfert doit être réalisé dans les trois mois suivants.

11.5 L'accord est réputé donné si:

- a. l'assemblée générale mentionnée à l'article 11.3 n'a pas été tenue dans les délais prescrits par cet article;
- b. l'assemblée générale ne s'est pas prononcée sur la demande d'accord formulée;
- c. simultanément à son refus, l'assemblée générale n'a pas notifié au Cédant le(s) nom(s) d'une ou plusieurs autres parties intéressées à l'acquisition en numéraire de l'ensemble des parts sociales auxquelles la demande d'accord fait référence.

Si la situation visée à l'article 11.5a ci-dessus vient à se produire, l'accord doit être réputé comme avoir été consenti à la dernière date à laquelle l'assemblée générale des associés aurait dû être tenue.

11.6 A moins que le Cédant ainsi que la ou les parties intéressées proposées par l'assemblée générale et acceptée(s) par le Cédant ne s'accordent différemment concernant le prix ou la méthode permettant de déterminer le prix, le prix d'achat des parts sociales sera déterminé par un expert indépendant qui sera nommé à ma requête de la partie la plus diligente par le président de la Chambre de commerce et d'Industrie dans le ressort de laquelle le siège des affaires de la Société est situé.

11.7 Le Cédant pourra retirer son offre, à condition qu'il le fasse dans le délai d'un mois après avoir été informé du nom de la partie à qui il pourrait transféré l'ensemble des parts sociales visées dans la demande d'accord et du prix des parts sociales.

11.8 Les coûts exposés dans la détermination du prix d'acquisition seront supportés:

- a. par le Cédant s'il retire son offre;
- b. à parts égales par le Cédant et les acquéreurs si les parts sociales sont acquises par les parties intéressées, étant entendu que chaque acquéreur devra contribuer aux coûts à due proportion du nombre de parts sociales qu'il acquerra;
- c. par la Société, dans l'ensemble des hypothèses non visées au
a. ou b.

11.9 La Société elle-même peut proposer d'acquérir les parts sociales en considération de l'article 50 uniquement si le Cédant y consent.

Conseil de gérance

Art. 12.

12.1 Le conseil de gérance de la Société est composé d'un ou plusieurs membres, le nombre exact en étant déterminé par l'assemblée générale. Chaque membre du conseil de gérance de la Société a le titre de gérant (director).

12.2 Les gérants sont nommés par l'assemblée générale.

Révocation

Art. 13. L'assemblée générale est autorisée à révoquer un gérant de ses fonctions à tout moment.

Rémunération

Art. 14. L'assemblée générale détermine la rémunération ainsi que les autres termes et conditions de l'emploi de chaque gérant.

Fonction de direction

Art. 15.

15.1 Sous réserve des restrictions fixées dans les présents statuts, et conformément aux dispositions légales, le conseil de gérance est en charge de la direction de la Société.

15.2 Dans l'hypothèse d'une séparation de ses tâches, le conseil de gérance peut décider quelle tâche sera confiée à tel gérant en particulier. Une telle division des tâches requiert l'approbation de l'assemblée générale.

15.3 Le conseil de gérance doit observer les instructions de l'assemblée générale concernant les principes gérants en termes financiers, sociaux et économiques, et de ressources humaines, devant être poursuivis.

Réunions du conseil de gérance

Art. 16.

16.1 Chaque gérant est autorisé à convoquer une réunion du conseil de gérance par écrit, en mentionnant les sujets proposés à la discussion, en respectant un délai d'au moins cinq jours. Les réunions du conseil de gérance seront tenues au principal lieu d'activité de la Société.

16.2 Les réunions du conseil de gérance peuvent également être tenues par conférence téléphonique ou bien par vidéo conférence. Tout gérant qui participe à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, vidéo conférence ou bien par tout autre moyen de communication qui permet l'identification d'un tel gérant et qui permet à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'entendre sur une base continue et peut effectivement participer à la réunion, est réputé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité. Une réunion du conseil de gérance tenue à l'aide de tels moyens de télécommunication est réputée avoir été tenue au principal lieu d'activité de la Société.

16.3 Un résumé des sujets abordés durant la réunion doit être inscrit dans les minutes.

16.4 Un gérant peut être représenté aux réunions par un autre gérant dûment autorisé à cet effet aux termes d'un pouvoir écrit.

16.5 Le conseil de gérance doit conserver l'ensemble de la documentation sociale au principal lieu d'activité de la Société.

Résolutions du conseil de gérance

Art. 17.

17.1 Le conseil de gérance adopte des résolutions à la majorité absolue des votes valablement émis. Chaque gérant dispose d'une voie. En cas d'égalité des votes, la proposition est rejetée.

17.2 Le conseil de gérance peut adopter des résolutions sans qu'une réunion ne soit tenue, à la condition que l'ensemble des membres consentent au recours à ce moyen de prise de décision et expriment leur opinion sur les propositions par écrit. Le résultat du vote doit être enregistré par écrit.

Représentation

Art. 18.

18.1 Le conseil de gérance représente la Société. La société est également engagée à l'égard des tiers par la seule signature de chaque gérant.

18.2 Le conseil de gérance dispose seul des pouvoirs requis à l'effet de nommer des représentants dotés d'un pouvoir spécial ou général de représentation. Chaque représentant représente la Société dans les limites des pouvoirs qui lui ont été conférés.

18.3 Le titre conféré aux représentants mentionnés à l'article

18.2 sont déterminés par le conseil de gérance.

18.4 Dans l'hypothèse où un conflit d'intérêts viendrait à naître entre la Société et un gérant, le conseil de gérance représentera la Société. L'assemblée générale est autorisée à nommer à tout moment une ou plusieurs personnes à l'effet de représenter la Société. Dans cette hypothèse, la représentation visée dans la première phrase du présent article 18.4 n'aura plus vocation à s'appliquer.

Sans préjudice du pouvoir de représentation, dans l'hypothèse d'un conflit d'intérêts, le conseil de gérance ne peut agir pour le compte de la Société qu'après avoir obtenu l'accord exprès et préalable de l'assemblée générale.

18.5 Sans préjudice des stipulations de l'article 18.4, les actes juridiques de la Société concernant le titulaire de l'ensemble des parts sociales ou un participant à toute communauté de bien issue d'un mariage, ou communauté de bien issue d'un registered partnership comprenant l'ensemble des parts sociales, dans lequel cet associé représente la Société, fera réalisé par écrit. Les parts sociales détenues par la Société ou bien par ses filiales ne sont pas prises en considération à l'effet de la phrase qui précède. Les stipulations qui précèdent du présent article 18.5 ne s'appliquent pas aux actes juridiques qui, conformément aux conditions stipulées, s'inscrivent dans le cadre des affaires ordinaires de la Société.

Approbaton des résolutions du conseil de gérance

Art. 19.

19.1 L'assemblée générale est autorisée à demander que certaines décisions relevant de la compétence du conseil de gérance soient préalablement approuvées par elle. Une telle résolution doit être clairement décrite et rapportée au conseil de gérance par écrit.

19.2 L'absence d'approbaton, telle que définie dans cet article, ne portera pas atteinte au pouvoir de représentation du conseil de gérance ou des gérants.

Absence, Incapacité à agir

Art. 20. Si un ou plusieurs gérants sont absents ou empêchés à l'effet de leurs fonctions, le ou les gérants restant assureront temporairement la gestion de la Société. En cas d'absence ou d'incapacité à agir de l'ensemble des gérants ou du gérant unique, une personne nommée à cet effet par l'assemblée générale assurera sur une base temporaire la gestion de la Société.

Exercice social, Comptes annuels

Art. 21.

21.1 L'exercice social de la Société correspond à une année calendaire.

21.2 Le conseil de gérance établit les comptes annuels dans les cinq mois suivant la fin de l'exercice social de la Société.

21.3 Les comptes annuels doivent être signés par les gérants; si une ou plusieurs de leurs signatures sont manquantes, ceci doit être mentionné ainsi que la raison pour un tel manque.

21.4 L'assemblée générale approuve les comptes annuels.

21.5 Une résolution tendant à l'approbation des comptes annuels ne doit pas également inclure le quitus donné à un gérant. L'assemblée générale peut décider d'accorder un quitus complet ou partiel à un ou plusieurs gérants.

21.6 La Société devra mandater un auditeur qualifié à l'effet de l'examen des comptes et des documents sociaux, si la loi le requiert. L'assemblée générale est autorisée à nommer l'auditeur, lequel pourra être nommé par le conseil de gérance en cas de carence de l'assemblée générale.

Profits

Art. 22.

22.1 Tout profit réalisé durant un exercice social est à la disposition de l'assemblée générale, étant entendu qu'au moins cinq pourcent (5%) du profit net annuel de la Société doit être alloué à la réserve légale de la Société. Cette allocation cesse d'être obligatoire dès que le montant de la réserve atteint une somme qui est au moins égale à dix pourcent (10%) du capital social de la Société.

22.2 La Société ne peut réaliser de distributions que dans la mesure où ses capitaux propres excèdent le montant de la partie du capital social appelée et libérée augmentée des réserves qui doivent être maintenues aux termes de la loi ou des présents statuts.

22.3 Des paiements de dividendes peuvent être réalisés uniquement que sur des sommes disponibles en accord avec la loi néerlandaise et luxembourgeoise, après approbation des comptes sociaux annuels aux termes desquels il ressort que de tels paiements sont autorisés.

Les dividendes sont dus et payables immédiatement après qu'ils aient été déclarés, sauf à ce que l'assemblée générale ne fixe une autre date dans la résolution autorisant un tel paiement.

Les droits des associés à l'encontre de la Société concernant le droit au paiement d'un dividende expire après un délai de cinq ans suivant la déclaration dudit dividende.

22.4 Dans le respect des stipulations de l'article 22.2, l'assemblée générale peut décider de payer un dividende intérimaire et de réaliser des distributions à l'aide de réserves dont le maintien n'est pas prescrit par la loi. De plus, le conseil de gérance peut procéder au paiement de dividendes intérimaires, sous la réserve que (i) des comptes intérimaires aient été établis et montrent que des fonds suffisants sont disponibles, (ii) le montant faisant l'objet de la distribution n'excède pas le total des profits réalisés depuis la fin du dernier exercice social pour lequel des comptes annuels ont été approuvés, augmenté de tout profits reportés à nouveau et de sommes issues de réserves disponibles à cet effet, et diminué des pertes reportées à nouveau ainsi que des sommes devant être placées en réserve par application de la loi ou des présents statuts, et (iii) que le commissaire aux comptes ou le réviseur d'entreprises agréé de la Société, s'il en existe, ait mentionné dans son rapport établi à l'attention du conseil de gérance que les deux premières conditions ont été satisfaites.

22.5 Si l'assemblée générale adopte une résolution à cet effet, des distributions peuvent être réalisées autrement qu'en numéraire.

22.6 Les parts sociales détenues par la Société dans son propre capital social ne sont pas prises en considération pour le calcul du montant des dividendes devant être payés par action.

Assemblées générales des associés. Assemblée annuelle

Art. 23.

23.1 L'assemblée annuelle est tenue tous les ans dans les six mois suivant la fin de l'exercice social.

23.2 L'ordre du jour d'une telle assemblée mentionne, entre autres, les éléments suivants:

- a. le rapport annuel;
- b. approbation des comptes sociaux annuels;
- c. quitus donné aux gérants;
- d. détermination de l'allocation du résultat;
- e. remplacement de toute vacance;

f. toute autre proposition faite ensemble par le conseil de gérance ou les associés représentant au moins un centième du capital social émis, devant faire l'objet de discussions et annoncée conformément à l'article 33 des présents statuts.

Autres assemblées

Art. 24.

24.1 D'autres assemblées générales des associés seront tenues aussi souvent que nécessaire.

24.2 Les associés représentant ensemble au moins un dixième du capital social émis peuvent demander au conseil de gérance la convocation d'une assemblée générale des associés en fournissant une liste des sujets devant y être débattus. Si le conseil de gérance n'a pas convoqué une assemblée générale des associés dans un délai de quatre semaines à l'effet qu'une telle assemblée puisse être tenue dans le délai de six semaines suivant la demande qui a été faite en ce sens, ceux des associés ayant demandé la tenue d'une assemblée seront autorisés à la convoquer eux-mêmes.

Convocation des assemblées, Ordre du jour

Art. 25.

25.1 Les assemblées générales des associés sont convoquées par le conseil de gérance, sans préjudice des stipulations de l'article 24.2 des présents statuts.

25.2 La convocation doit être adressée au plus tard quinze jours avant le jour prévu pour l'assemblée.

25.3 La convocation précise les sujets qui seront débattus à l'assemblée générale des associés. Tout sujet non mentionné dans l'avis de convocation peut être annoncé ultérieurement, sous réserve de l'observation des conditions fixées par le présent article.

25.4 Les associés qui ensemble représentent au moins un centième du capital social peuvent demander au conseil de gérance d'insérer un ou plusieurs sujets de discussion à l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale des associés. Le conseil de gérance va insérer ledit ou lesdits sujets à l'ordre du jour, sauf à ce que la préservation d'un intérêt supérieur propre à la Société s'y oppose. Si l'avis de convocation –entendu au sens de l'article 25.3- à la prochaine assemblée a déjà été envoyé et qu'il reste moins de trente jours entre la date à laquelle la demande concernant l'insertion d'éléments à l'ordre du jour a été émise et le jour de la prochaine assemblée, lesdits éléments seront insérés à l'ordre du jour de la seconde assemblée suivant la demande qui en a été faite.

25.5 A l'exception de l'hypothèse où une résolution serait adoptée à l'unanimité durant une assemblée à l'effet de laquelle l'intégralité du capital social est représentée, aucune résolution valable d'un point de vue juridique ne peut être adoptée concernant des éléments ne figurant pas dans l'ordre du jour contenu dans l'avis de convocation à l'assemblée conformément aux articles 25.1 et 25.2 du présent article.

Intégralité du capital social représentée

Art. 26. Des résolutions concernant tout point nouveau soulevé peuvent valablement être adoptées à l'unanimité, lors d'une assemblée générale des associés lorsque l'intégralité du capital social est représentée, y compris si les conditions fixées par la loi et les statuts pour la convocation et la tenue des assemblées n'ont pas été respectées.

Lieu de tenue des assemblées générales

Art. 27. Les assemblées générales d'associés sont tenues aux Pays-Bas, dans la ville dans laquelle la Société a son siège statutaire conformément aux présents statuts, ainsi qu'à son principal lieu d'activité. Toute assemblée générale des associés tenue dans un autre lieu peut valablement adopter des résolutions qu'à la condition que l'intégralité du capital social soit valablement représentée.

Président, Secrétaire

Art. 28. L'assemblée générale choisit son propre président. Le président nomme un secrétaire.

Minutes, Registre

Art. 29.

29.1 Un secrétaire nommé par le président tient les minutes des discussions lors de chaque assemblée générale des associés. Lesdites minutes doivent être confirmées, signées et certifiées par le président et le secrétaire.

29.2 Le président ou la partie qui a convoqué l'assemblée peut décider qu'un rapport sera établi par un notaire sur les affaires discutées lors de la réunion de l'assemblée. Un tel rapport doit être consigné par le président.

29.3 Le conseil de gérance doit conserver les minutes des résolutions adoptées par l'assemblée générale et conservées au principal lieu d'activité de la Société à l'effet de leur consultation par les associés. Sur demande chaque associé se verra remettre une copie ou un extrait des minutes contre défraiement.

29.4 Si le conseil de gérance n'est pas représenté à l'assemblée, le président de l'assemblée doit s'assurer que le conseil de gérance reçoive une copie des résolutions adoptées dans les meilleurs délais après l'assemblée.

Droits d'assemblée, Droits de participation

Art. 30.

30.1 Tout associé est autorisé à participer et à s'adresser aux assemblées générales des associés, et à exercer son droit de vote.

30.2 Les droits d'assemblée visés à l'article 30.1 peuvent être exercés aux termes d'un pouvoir.

30.3 Chaque titulaire du droit de voter doit signer la liste de présence. L'associé ou son représentant participant à l'assemblée générale des associés à l'aide de moyens électroniques de communication doit être identifié par le président conformément aux conditions fixées à l'article 30.6. Le nom de l'associé et le nom de tout représentant participant à l'assemblée générale des associés à l'aide de moyens électroniques de communication seront ajoutés à la liste de présence.

30.4 Les gérants ont, en cette capacité, un vote de conseil aux assemblées générale des associés.

30.5 L'assemblée générale peut décider d'autoriser d'autres personne que celles visés au présent article à l'effet de participer à toute réunion.

30.6 Le conseil de gérance peut décider qu'un associé ou son représentant peut participer et s'adresser à l'assemblée générale des associés et exercer leur droit de vote à l'aide de moyens électronique de communication. Le conseil de gérance fixe les termes et conditions pour une participation aux assemblées générales tel que mentionné ci-dessus à l'aide de moyens électroniques, et précise ces derniers dans l'avis de convocation. Les termes et conditions contiennent en toute hypothèse les moyens aux termes desquels l'associé ou son représentant peuvent être identifié, comment l'associé ou son représentant peuvent directement prendre des notes relatives aux débats tenus lors de l'assemblée, et comment l'associé ou son représentant peuvent exercer leur droit de vote.

Résolutions de l'assemblée générale

Art. 31.

31.1 Les résolutions sont adoptées à la majorité absolue des votes valablement exprimés, à moins que la loi ou les statuts ne requièrent une majorité supérieure.

31.2 Chaque part sociale donne droit à un vote. La Société ne peut pas voter au titre des parts sociales qu'elle détient dans son propre capital social. Les stipulations du présent article s'appliquent également aux filiales de la Société qui détiennent des parts sociales dans le capital de la Société.

31.3 En cas d'égalité lors de l'élection de personnes, l'issue sera déterminée aux termes d'un tirage au sort. S'il existe une égalité concernant d'autres domaines, la proposition est considérée comme rejetée.

31.4 Les votes blancs et nuls sont réputés comme n'ayant pas été exprimés.

31.5 Les conditions visées à l'article 30.6 des présents statuts font référence aux conditions dans lesquelles un associé ou son représentant peuvent voter par voie électronique.

Résolutions adoptées en dehors d'une assemblée

Art. 32.

32.1 Sous réserves des dispositions légales, les associés peuvent adopter des résolutions en dehors d'une assemblée par écrit, sous réserve qu'ils le fassent aux termes d'un vote unanime de l'ensemble des associés ayant le droit de vote et qui ont voté par écrit en faveur de la résolution.

32.2 Les gérants de la Société doivent être informés des résolutions proposées et être placés en position de donner leur conseil les concernant.

Convocations et Notifications

Art. 33. Toutes les convocations aux assemblées générales des associés ainsi que toutes notifications aux associés doivent être adressées par écrit aux adresses inscrites dans le registre des associés, dans le respect des conditions fixées par la dernière phrase de l'article 5.2 des présents statuts.

Modifications des statuts

Art. 34. L'assemblée générale est autorisée à adopter une résolution tendant à la modification des présents statuts. Une telle résolution de l'assemblée générale ne peut être prise qu'à la majorité des associés représentant soixante quinze pourcent (75%) du capital social de la Société. Si une proposition tendant à la modification des statuts est soumise à l'assemblée générale, ceci doit toujours être mentionné dans l'avis de convocation convoquant l'assemblée générale et simultanément une copie de la proposition contenant les modifications proposées doit être déposée au principal lieu des affaires de la Société pour consultation par les associés et ce, jusqu'à la fin de l'assemblée.

Dissolution et Liquidation

Art. 35.

35.1 La Société peut être dissoute par résolution de l'assemblée générale. La seconde phrase de l'article précédent trouve ici à s'appliquer mutatis mutandis. Si une résolution est proposée à l'assemblée générale à l'effet de la dissolution de la Société, elle doit être mentionnée dans l'avis de convocation.

35.2 En cas de dissolution de la Société suite à une résolution de l'assemblée générale, les gérants seront chargés de la liquidation de la Société à moins que l'assemblée générale ne nomme une autre personne pour se faire.

35.3 Les personnes chargées de la liquidation de la Société dissoute ont les mêmes pouvoirs, tâches et responsabilités que les gérants, pour autant que ceci soit compatible avec leur tâche en qualité de liquidateur.

35.4 Tous actifs restant après que les dettes de la Société aient été acquittées seront distribués aux associés à due proportion de la valeur nominale combinée des parts sociales détenues par chaque associé.

35.5 Après que la Société ait cessé d'exister, les comptes de la Société, registres et autres supports de données doivent être conservés pour une période de sept années par la personne désignées pour les besoins de la liquidation.

Quatrième résolution:

L'Associé Unique décide de prendre due considération la démission de Madame Ingrid Bosman-Anneveltdt.

L'Associé Unique décide en outre de donner quitus à Madame Ingrid Bosman-Anneveltdt au titre de son mandat en qualité de gérant de la Société, pour l'ensemble des actions légalement entreprises pour les besoins des affaires de la Société, en respectant l'intérêt social de la Société, et tombant dans le stricte champ de l'objet social de la Société.

Cinquième résolution:

L'Associé Unique décide de nommer les personnes suivantes, en qualité de membres du conseil de gérance de la Société pour une durée illimitée, et avec effet immédiat à la date du présent acte:

1. Monsieur Christian Waida, né le 19 janvier 1966 à Braunschweig, Allemagne, dont l'adresse professionnelle est sise 420 Thames Valley Park, Thames Valley Park, Reading, Berkshire, RG6 1PU, Royaume-Uni;

2. Monsieur Luc Sunnen, né le 22 décembre 1961 à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, dont l'adresse professionnelle est sise 23, rue des Bruyères, L-1274 Howald, Grand Duché de Luxembourg; et

3. Monsieur Gordon Davies, né le 4 avril 1962 à Vancouver, Canada, dont l'adresse professionnelle est sise 38 Leek Crescent, Richmond Hill, ON L4B 4N8 Canada (dénommés collectivement les «Gérants»).

Sixième résolution:

L'Associé Unique décide qu'à compter de la date du présent acte, le bureau principal ainsi que le principal lieu d'activité de la Société seront fixés au 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise et est suivi d'une traduction française. Sur demande expresse de cette même partie comparante et dans l'hypothèse où des divergences et/ou des incohérences viendraient à apparaître entre la version anglaise et la version française, la version française prévaudra.

En fait de quoi, le présent acte notarié a été établi à Luxembourg à la date mentionnée à l'en-tête des présentes.

L'acte ayant été lu au représentant de la comparante, ce dernier a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. OPITZ, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 16 décembre 2010. Relation: EAC/2010/15952. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011006906/937.

(110006941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2011.

Mungis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 35.554,78.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 150.255.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés du 10 février 2011 que les résolutions suivantes ont été approuvées:

- La démission de Madame Marjoleine van Oort de sa fonction de Gérant de la Société, est acceptée avec effet immédiat;
- Madame Elisabeth Maas, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen à L-2540 Luxembourg, est élue nouveau Gérant de la Société avec effet immédiat et ce, pour une durée illimitée;

Luxembourg, le 10 février 2011.

Référence de publication: 2011023116/15.

(110028095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2011.

Foncière de Seine S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 100.032.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011023051/10.

(110027945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2011.

Kisifrott S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.
R.C.S. Luxembourg B 108.019.

Extrait du conseil d'administration du 01/02/11

1. CHANGEMENT DE L'ADRESSE DU SIEGE SOCIAL

Le siège social de la société est transféré du 48 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1330 Luxembourg au 23, rue Jean Jaurès L-1836 Luxembourg et ce à compter du 1^{er} février 2011.

2. DIVERS

Le conseil d'administration prend note du changement d'adresse des administrateurs suivants, à savoir:

- Me Michaël Dandois, 23 rue Jean Jaurès, L-1836 Luxembourg
- Me Antoine Meynial, 23 rue Jean Jaurès, L-1836 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2011023096/17.

(110027458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2011.

Kitanda Latina S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 35, rue Michel Rodange.
R.C.S. Luxembourg B 156.454.

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire

L'assemblée générale extraordinaire du 15 février 2011 a pris à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

1. la société accepte la démission de la gérante technique, Madame DE SOUSA PEREIRA Isabel Maria, née le 08 mai 1966 à Ceira / Coimbra (Portugal), demeurant à L-4110 Esch/Alzette, 3, Place de l'Exposition
2. la société accepte la nomination de la nouvelle gérante technique, Madame GUIMARAES TEIXEIRA Caria Maria, née le 13 mars 1982 à Margaride / Felgueiras (Portugal), demeurant à L-2561 Luxembourg, 31, rue de Strasbourg

Et lecture faite,

Luxembourg, le 15 février 2011.

Signature

L'associé unique et gérant

Référence de publication: 2011023097/18.

(110028054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2011.

L&I Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.
R.C.S. Luxembourg B 70.401.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 11 janvier 2011, enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2011, LAC/2011/3577.

Qu'a été prononcée la clôture de la liquidation de la Société à responsabilité limitée «L&I CONSULTING S.A.», ayant son siège social à L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle, constituée suivant acte notarié, en date du 24 juin 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 670 du 4 septembre 1999 (les Statuts). Les Statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 25 janvier 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 626 du 29 juin 2005.

La société a été mise en liquidation suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 octobre 2010, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

L'assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société, de même qu'y resteront consignés les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou aux associés et dont la remise n'aurait pu leur être faite.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 14 février 2011.

Référence de publication: 2011023098/23.

(110027127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2011.

LuxCapital V S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 134.147.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011023102/10.

(110028077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2011.

LuxCapital V S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 134.147.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011023103/10.

(110028078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2011.

VIII City Tower Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 148.829.

In the year two thousand and ten, on the twenty eighth of December.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholder of "VIII City Tower Holdings S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, incorporated by deed enacted on October 20th, 2009, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 2202, page 105689 on November 11, 2009.

The meeting is presided by Ms Flora Gibert, jurist, with professional address at Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Ms Rachel Uhl, jurist, with professional address at Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholder represented and the number of shares held by him are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxy and registered with the minutes.

II.- As it appears from the attendance list, the 500 (five hundred) Ordinary Shares representing the whole capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III.- That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1) To change the Company's financial year closing date, from December 31st to March 31st.

- 2) To fix the closing date of the first financial year on March 31st 2011.
- 3) To amend article 16 and article 17 of the Articles of Association to reflect the above changes.
- 4) Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholder decides what follows:

First resolution

The meeting decides to change the Company's financial year closing date, from December 31st to March 31st.

Second resolution

The meeting decides to fix the closing date for this year, having started on October 20th, 2009, to March 31st, 2011.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the meeting decides to amend article 16 and article 17 of the Articles of Association and to give them the following wording:

Art. 16. The Company's financial year begins on April 1st and closes on March 31st.

Art. 17. Each year, as of the 31st of March, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) toward the company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand three hundred Euro. There being no further business on the Agenda, the meeting was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la version en langue française:

L'an deux mille dix, le vingt-huit décembre

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire de la société à responsabilité limitée "VIII City Tower Holdings S.à r.l.", ayant son siège social à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, constituée suivant acte reçu le 20 octobre 2009, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 2202, page 105689 du 11 novembre 2009.

L'assemblée est présidée par Madame Flora Gibert, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur

Madame Flora Gibert, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- L'associé représentée et le nombre de parts sociales qu'il détient sont renseignées sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que la procuration, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 500 (cinq cents) parts sociales ordinaires, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

- 1) Changer la date de clôture de l'exercice social de la société du 31 décembre au 31 mars.
- 2) Fixer la date de la clôture de la première année au 31 mars 2011.
- 3) Modifier l'article 16 et l'article 17 des statuts afin de refléter les changements ci-dessus.
- 4) Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, l'actionnaire décide ce qui suit:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la date de clôture de l'exercice social de la Société du 31 décembre au 31 mars.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de fixer la date de clôture de cette année au 31 mars 2011, de sorte que l'exercice social ayant débuté le 20 octobre 2009 se termine le 31 mars 2011.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 16 et l'article 17 des statuts pour leur donner le contenu suivant:

Art. 16. L'exercice social commence le 1^{er} avril et se termine le 31 mars.

Art. 17. Chaque année, avec effet au 31 mars, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille trois cents euro.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: F. GIBERT, R. UHL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 30 décembre 2010. Relation: LAC/2010/59943. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2011.

Référence de publication: 2011006998/103.

(110006887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2011.

Limone S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 132.647.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 11 janvier 2011

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2013:

- Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;

- Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Président.

En remplacement de Monsieur John SEIL, administrateur démissionnaire en date du 11 janvier 2011

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2011.

Référence de publication: 2011023110/17.

(110027503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2011.

Litoprint S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 41.107.

Les comptes annuels au 30 juin 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2011023112/10.

(110027498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2011.

Mezzanine Finance Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 116.353.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 30 décembre 2010

En date du 30 décembre 2010, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé:

- d'accepter la démission, avec effet au 30 décembre 2010, de Monsieur Alfonso de Maqua en qualité d'Administrateur
- d'accepter la démission, avec effet au 30 décembre 2010, de Monsieur Nicholas Cranston en qualité d'Administrateur
- de nommer, avec effet au 30 décembre 2010, Monsieur Yves Wagner, MDO Services, 19, rue de Bitbourg, L - 1273 Luxembourg, en qualité d'Administrateur jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 31 décembre 2010

Luxembourg, le 27 janvier 2011.

Pour extrait sincère et conforme

L'Administration centrale

Référence de publication: 2011023114/17.

(110027908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2011.

Mission Germany No. 1 Holdings S. à r. l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 134.299.

Extrait des résolutions de l'associé unique du 9 février 2011

Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg, en remplacement de Monsieur John SEIL, gérant démissionnaire.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 10 février 2011.

Référence de publication: 2011023115/14.

(110027766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2011.

Magna SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 42.332.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2011.

Référence de publication: 2011023117/10.

(110027865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2011.

Mevery Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 153.847.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de manière Extraordinaire au siège social de Lux Global Trust Services S.A. le 31 janvier 2011

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social au 42-44, avenue de la Gare L-1610 Luxembourg.

L'Assemblée Générale décide de révoquer, avec effet immédiat, les administrateurs suivants:

- Madame Catherine PEUTEMAN, administrateur, née le 1^{er} décembre 1967 à Messancy (Belgique), domiciliée professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

- Monsieur Jean LAMBERT, maître en économie, né le 02 mai 1952 à Luxembourg domicilié professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

- Monsieur Patrice YANDE, administrateur, né le 30 juin 1969 à Saint-Mard (Belgique) domicilié professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

- Madame Claudia HERBER, employée privée, née le 06 août 1965 à Irmenach (Allemagne), domiciliée professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

L'Assemblée Générale décide de nommer quatre nouveaux administrateurs, à savoir:

- Monsieur Claude ZIMMER, administrateur, né le 18 juillet 1956 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la Gare L-1610 à Luxembourg

- Maître Marc THEISEN, administrateur, né le 05 novembre 1954 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la Gare L-1610 à Luxembourg

- Monsieur Daniel CAPP, administrateur, né le 18 mars 1969 à Quimper (France), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la Gare L-1610 à Luxembourg

- Monsieur Xavier GENOUD, administrateur, né le 03 mai 1977 à Besançon (France), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la Gare L-1610 Luxembourg

Leurs mandats d'administrateur expireront lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2017.

L'Assemblée Générale décide de révoquer, avec effet immédiat, le commissaire aux comptes EXAUDIT S.A., avec siège social sis au 19, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124.982.

L'Assemblée Générale décide de nommer, en qualité de commissaire aux comptes, la société à responsabilité limitée ZIMMER & PARTNERS Sarl avec siège social sis au 3-7 rue Schiller L-2519 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151.507.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2017.

Extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2011023121/38.

(110027608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2011.

Soparfinter S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 8.161.

—
L'an deux mille dix, le vingt-six novembre.

Par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu

La société anonyme de droit luxembourgeois dénommée SOCIETE DE PARTICIPATION FINANCIERE ITALMOBILIARE S.A., avec siège social à Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous la Section B et le numéro 66.494,

ici représentée par M. Salvatore DESIDERIO, employé privé, demeurant professionnellement au 19-21, bd du Prince Henri, Luxembourg, L-1724 Luxembourg,

en sa qualité d'actionnaire unique de la société anonyme de droit luxembourgeois la société anonyme luxembourgeoise, dénommée SOPARFINTER S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 35, bd du Prince Henri, inscrite au R.C.S. Luxembourg B n° 8.1 61,

constituée originellement sous la dénomination de CANALRANDOLPH CORPORATION INTERNATIONAL S.A., suivant acte reçu par le notaire Marc Elter, alors de résidence à Junglinster, le 8 novembre 1968, publié au Mémorial C de 1968, page 5.661,

et dont les statuts de la société ont été modifiés à maintes reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 28 juin 2007, publié au Mémorial C N° 1828 du 29 août 2007.

Le capital social actuel s'élève à EUR 3.111.600 (trois millions cent onze mille six cents Euros), représenté par 1.770.000 (un million sept cent soixante-dix mille) actions sans désignation de valeur nominale.

Ensuite l'actionnaire unique déclare et prie le notaire d'acter que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Augmentation de capital à concurrence de EUR 10.312,08 (dix mille trois cent douze Euros huit Cent), afin de porter le capital social de son montant actuel de EUR 3.111.600 (trois millions cent onze mille six cents Euros) à EUR 3.121.912,08 (trois millions cent vingt et un mille neuf cent douze Euro huit Cent), sans émission d'actions nouvelles mais par la seule augmentation du pair comptable des des 1.770.000 (un million sept cent soixante-dix mille) actions sans désignation de valeur nominale à due concurrence, par incorporation du compte de réserve spécial dénommé «Ecart de conversion» au compte capital.

2. Réduction du capital social souscrit à concurrence de EUR 3.071.912,08 (trois millions soixante et onze mille neuf cent douze Euros huit Cent),

en vue de ramener le capital social souscrit de son montant actuel de EUR 3.121.912,08 (trois millions cent vingt et un mille neuf cent douze Euro huit Cent) à EUR 50.000 (cinquante mille Euros) ,

sans annulation d'actions, mais par la seule réduction du pair comptable des 1.770.000 (un million sept cent soixante-dix mille) actions sans désignation de valeur nominale à due concurrence,

et le remboursement à l'actionnaire unique d'un montant de EUR 3.071.912,08 (trois millions soixante et onze mille neuf cent douze Euros huit Cent)

3. Modification subséquente de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur nouvelle suivante:

Art. 3. Capital social - Actions. Le capital souscrit est fixé à EUR 50.000 (cinquante mille Euros), représenté par 1.770.000 (un million sept cent soixante-dix mille) actions sans désignation de valeur nominale.

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

4. Réduction de la réserve légale à concurrence de EUR 442.672,77 pour la porter de EUR 447.672,77 à EUR 5.000.-, et ainsi la ramener à 10% (dix pour cent) du capital souscrit, et de rembourser ce montant à l'actionnaire unique.

5. Divers.

L'actionnaire unique prend ensuite les résolutions suivantes:

Première résolution

L'actionnaire unique décide d'augmenter le capital à concurrence de EUR 10.312,08 (dix mille trois cent douze Euros huit Cent),

afin de porter le capital social de son montant actuel de EUR 3.111.600 (trois millions cent onze mille six cents Euros) à EUR 3.121.912,08 (trois millions cent vingt et un mille neuf cent douze Euros huit Cent),

sans émission d'actions nouvelles mais par la seule augmentation du pair comptable des 1.770.000 (un million sept cent soixante-dix mille) actions sans désignation de valeur nominale à due concurrence,

par incorporation du compte de réserve spécial dénommé «Ecart de conversion» au compte capital.

La preuve de l'existence du compte "Ecart de Conversion" a été rapportée au notaire instrumentaire au moyen des comptes annuels au 31 décembre 2009 dûment approuvés en date du 14 avril 2010.

Deuxième résolution

L'actionnaire unique décide ensuite de réduire le capital social à concurrence de EUR 3.071.912,08 (trois millions soixante et onze mille neuf cent douze Euros huit Cent),

en vue de ramener le capital social souscrit de son montant actuel de EUR 3.121.912,08 (trois millions cent vingt et un mille neuf cent douze Euros huit Cent) à EUR 50.000 (cinquante mille Euros) ,

sans annulation d'actions, mais par la seule réduction du pair comptable des 1.770.000 (un million sept cent soixante-dix mille) actions sans désignation de valeur nominale à due concurrence,

et le remboursement à l'actionnaire unique d'un montant de EUR 3.071.912,08 (trois millions soixante et onze mille neuf cent douze Euros huit Cent)

Un remboursement aux actionnaires ne pourra intervenir qu'un 1 mois après la publication au Mémorial du présent acte, le tout conformément aux prescriptions de l'article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales.

Troisième résolution

L'actionnaire unique, suite à la résolution qui précède, décide de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur nouvelle suivante:

Art. 3. Capital social - Actions. Le capital souscrit est fixé à EUR 50.000 (cinquante mille Euros), représenté par 1.770.000 (un million sept cent soixante-dix mille) actions sans désignation de valeur nominale.

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Quatrième résolution

L'actionnaire unique décide ensuite de réduire la réserve légale à concurrence de EUR 442.672,77, pour la ramener de son montant actuel de EUR 447.672,77 à EUR 5.000.-, et ainsi la ramener à 10% (dix pour cent) du capital souscrit et de rembourser ce montant à l'actionnaire unique, dans les limites légales.

La preuve de l'existence du montant de EUR 447.672,77. comptabilisé sur le compte "réserve légale" a été rapportée au notaire instrumentaire au moyen des comptes annuels au 31 décembre 2009 dûment approuvés en date du 14 avril 2010.

L'actionnaire unique décide de donner tous pouvoirs au conseil d'administration, en vue de réaliser toutes les opérations en relation avec la réduction, dans le cadre des dispositions légales.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu en langue française aux représentants de l'actionnaire unique, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. S. DESIDERIO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 6 décembre 2010, LAC/2010/54183. Reçu soixante-quinze Euros (EUR 75,-).

Le Releveur (signé): F. SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2011.

Référence de publication: 2011006942/98.

(110006774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2011.

ML EMGF Mosel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 200.450,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 137.402.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 31 décembre 2010 que:

1. l'associé unique a décidé de clôturer la liquidation.
2. l'associé unique a décidé que les documents et comptes de la Société seront déposés et conservés pour une durée de cinq ans à partir de cette publication, au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 14 février 2011.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2011023122/18.

(110027276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2011.

ML Mosel Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 190.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 137.403.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 31 décembre 2010 que:

1. l'associé unique a décidé de clôturer la liquidation.
2. l'associé unique a décidé que les documents et comptes de la Société seront déposés et conservés pour une durée de cinq ans à partir de cette publication, au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 14 février 2011.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2011023123/18.

(110027277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2011.

Mosan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 93.350.

Extrait du conseil d'administration du 01/02/11

1. CHANGEMENT DE L'ADRESSE DU SIEGE SOCIAL

Le siège social de la société est transféré du 48 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1330 Luxembourg au 23, rue Jean Jaurès L-1836 Luxembourg et ce à compter du 1^{er} février 2011.

2. DIVERS

Le conseil d'administration prend note du changement d'adresse des administrateurs suivants, à savoir:

- Me Michaël Dandois, 23 rue Jean Jaurès, L-1836 Luxembourg
- Me Antoine Meynial, 23 rue Jean Jaurès, L-1836 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2011023124/17.

(110027459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2011.

Guardian DBC Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser.

R.C.S. Luxembourg B 94.674.

In the year two thousand and ten, on the thirty-first day of December,

Before the undersigned, Maître Emile SCHLESSER, notary, residing in Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

There appeared:

“GUARDIAN EUROPE S.à r.l.”, a “société à responsabilité limitée” under Luxembourg Law, with registered offices in L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser, registered at the Trade and Companies' Register in Luxembourg under section B and number 23.829,

represented by Mrs Malgorzata McELFRESH, private employee, residing in Strassen, by virtue of a proxy given on 30 December 2010.

Said proxy, initialled “ne varietur”, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party represented as stated hereabove, declared to be the sole shareholder of “Guardian DBC S.à r.l.”, a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B and number 94.674, having its registered office at L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on 15 July 2003, published in the “Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C”, on 27 August 2003, number 874, whose articles

of association have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on 5 December 2003, published in the "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C", on 12 February 2004, number 179.

The appearing party, representing the entire share capital, took the following resolutions and formally and expressly acknowledged to have inspected at the registered offices of the Absorbing Company the draft terms of merger, the annual accounts, as well as reports and other documents as foreseen in Article 267 of the amended law of 10 August 1915 concerning commercial companies. The appearing party waives formally and expressly any right to exercise such inspection right for a period of at least one month before the date of this general meeting.

First resolution

The sole shareholder acknowledges that the requirements foreseen by Article 278 of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, which relates to mergers in which the Absorbing Company is holding all shares and other securities conferring voting rights in the Absorbed Company, and by the provisions to which such article refers, have been fulfilled, and confirms that their implementation will be respected.

Second resolution

The sole shareholder approves the draft terms of merger published in the "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C", number 2635 on 2 December 2010, and decides to perform the merger by absorbing "GUARDIAN GCT S.à r.l." by its sole shareholder "Guardian DBC S.à r.l." pursuant to the conditions foreseen in the draft terms of merger, without the issue of any new shares by the Absorbing Company, the transfer of all the assets and liabilities without exception or reserve from the Absorbed Company to "GUARDIAN DBC S.à r.l." and the dissolution without liquidation of the Absorbed Company as a legal consequence of the merger.

Third resolution

The sole shareholder resolves to grant full discharge to the managers for the performance of their respective mandates.

Fourth resolution

The sole shareholder resolves that the corporate documents of the Absorbed Company will be kept at the Absorbing Company's registered offices for the period of time required by the law, and resolves to empower any holder of an expedition of this deed to require the deletion of the Company's registration, being considered that the dissolution without liquidation will be performed for good at this present day.

Fifth resolution

The sole shareholder acknowledges the performance of the merger at this present day, without prejudice of the provisions of Article 273 of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies on the effects of the merger vis-à-vis third parties.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that upon request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of the document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, known to the notary by name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le trente et un décembre.

Par-devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

A comparu:

«GUARDIAN EUROPE S.à r.l.», une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social a L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 23.829,

représentée par Madame Malgorzata McELFRESH, employée privée, demeurant à Strassen, en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 30 décembre 2010.

Ladite procuration, paraphée «ne varietur», restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

La comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a déclaré être la seule associée de «Guardian DBC S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 94674, ayant son siège social à L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser, constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 15 juillet 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, du 27 août 2003, numéro 874, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné en date du 5 décembre 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, du 12 février 2004, numéro 179.

L'associée unique prend les résolutions suivantes et elle reconnaît formellement et expressément avoir pris connaissance au siège social de la société dont elle est l'associée, du projet de fusion, des comptes annuels, ainsi que des rapports de gestion et tous autres documents, tels que déterminés à l'article 267 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales. Elle renonce formellement et expressément au droit lui dévolu d'exercer ce droit d'information pendant la période d'un mois au moins précédant la date de la présente assemblée.

Première résolution

L'associée unique constate l'exécution des obligations résultant de l'article 278 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales relatif aux fusions dans lesquelles la société absorbante est titulaire de la totalité des actions, parts et autres titres conférant droit de vote des sociétés à absorber et des dispositions auxquelles il se réfère, et confirme le respect de leur application.

Deuxième résolution

L'associée unique décide d'approuver le projet de fusion publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 2635 du 2 décembre 2010 et de réaliser la fusion par l'absorption de «Guardian GCT S.à r.l.» par son unique associée la société anonyme «Guardian DBC S.à r.l.» aux conditions prévues par le projet, sans création de parts nouvelles émises par la société absorbante, par transmission de l'ensemble du patrimoine actif et passif sans exception ni réserve de la société absorbée à «Guardian DBC S.à r.l.» et moyennant dissolution sans liquidation de la société absorbée comme conséquence légale de la fusion.

Troisième résolution

L'associée unique décide d'octroyer entière décharge aux gérants pour l'exercice de leurs mandats.

Quatrième résolution

L'associée unique décide que les documents sociaux de la société absorbée seront conservés pendant le délai légal au siège de la société absorbante et que tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes pour requérir la radiation de l'inscription de la société, la dissolution sans liquidation étant définitivement réalisée à la date de ce jour.

Cinquième résolution

L'associée unique constate la réalisation de la fusion à la date de ce jour, sans préjudice toutefois des dispositions de l'article 273 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales sur les effets de la fusion par rapport aux tiers.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre les textes français et anglais, le texte anglais fera foi.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la représentante de la comparante, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. McElfresh, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 6 janvier 2011. Relation: LAC/2011/927. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme.

Luxembourg, le 17 janvier 2011.

Référence de publication: 2011012147/113.

(110013117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2011.

Mousel's Cantine S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1343 Luxembourg, 46, Montée de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 20.421.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 15 février 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011023125/10.

(110027826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2011.

Naias Holding Co S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 51.307.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 15 février 2011.

Référence de publication: 2011023129/10.

(110027790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2011.

NCC 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 128.368.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2011.

Référence de publication: 2011023130/10.

(110027641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2011.

Veras Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 157.914.

EXTRAIT

Par résolution écrite de l'associé unique en date du 28 janvier 2011, l'associé unique a décidé d'adopter les résolutions suivantes:

1. La démission de Monsieur Christophe Gaul de son mandat de gérant a été acceptée par l'associé unique.
2. Monsieur Christophe Davezac, né le 14 février 1964 à Cahors, France, avec adresse professionnelle au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, a été nommé en tant que gérant de la société pour une durée illimitée.
3. Monsieur Emmanuel Mougeolle, né le 3 juillet 1977 à Epinal, France, avec adresse professionnelle au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, a été nommé en tant que gérant de la société pour une durée illimitée.
4. Monsieur Symon Drake-Brockman, né le 1^{er} septembre 1961 à Perth, Australie, avec adresse professionnelle au 27, the Vale, London, SW3 6AG, United Kingdom, a été nommé en tant que gérant de la société pour une durée illimitée.
5. La disposition relative à la représentation de la Société, engageant celle-ci par la signature conjointe de tout gérant de la Société envers les tiers, a été approuvée.
6. Le siège social de la société a été transféré de 16, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg à 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2011023752/26.

(110027784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

Pollux Finance AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 137.069.

Les comptes annuels au 30 septembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Pollux Finance AG
Intertrust (Luxembourg) S.A.
Référence de publication: 2011023152/11.
(110027652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2011.

Pan-Eco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 106.738.

Les comptes au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PAN-ECO S.A.
Georges DIEDERICH / Mohammed KARA
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011023153/12.
(110027987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2011.

PBO, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1B, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 122.190.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15 février 2011.

Référence de publication: 2011023154/10.
(110027808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2011.

Picaro S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R.C.S. Luxembourg B 68.620.

Les comptes annuels au 30 JUIN 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.
Référence de publication: 2011023155/10.
(110028065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2011.

Video Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 26.391.

In the year two thousand and ten, on the twenty-seventh of December.
Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the company established in Luxembourg under the denomination of "VIDEO HOLDINGS S.A.", with registered office at 19, rue Aldringen in Luxembourg, R.C.S Luxembourg B 26391, incorporated by a notarial deed dated July 17, 1987, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 371 of 1987.

The meeting opens with Mrs Evelyne KARLS, private employee, with professional address at 19, rue Aldringen in Luxembourg, being in the Chair.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mr Gianpiero SADDI, private employee, residing professionally in Luxembourg, 74, Avenue Victor Hugo.

The meeting elects as scrutineer Mrs Evelyne KARLS,

The chairman declares and requests the notary to state:

I. That the shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed "ne varietur" by the shareholders or their proxies, by the office of the meeting and the notary. The said list as well as the proxies will be registered with this deed.

II. That it appears from the attendance list, that all of the shares are represented. The meeting is therefore regularly constituted and can validly deliberate and decide on the aforementioned agenda of the meeting, of which the shareholders have been informed before the meeting.

III. That the agenda of the meeting is the following:

1. Decision to dissolve and to liquidate the Company.
2. Appointment of a Liquidator and definition of his responsibilities.
3. Miscellaneous.

After approval of the Chairman's statement and having verified that it was regularly constituted, the meeting passed after deliberation the following resolutions by unanimous vote:

First resolution

The Meeting decides to dissolve and to put the Company into liquidation.

Second resolution

The Meeting appoints as liquidator, Mr Pio Guido GIACOMINI, residing at 70a, Via Giuseppe Motta in CH 6900 Massagno, Lugano, in relation to the liquidation of the Company (the "Liquidator"). The liquidator shall have the broadest powers as set out in articles 144 and following of the co-ordinated law on commercial companies of 10 August 1915 (the "Law"). He can also accomplish all deeds foreseen in article 145 of the Law without the prior authorisation of the shareholders' meeting in the cases where it is required.

The liquidator will be empowered to distribute the assets in specie and will be empowered to make an interim dividend to the Company's shareholder.

The liquidator is dispensed from keeping an inventory and can refer to the accounts of the Company.

He can, under his own responsibility, and for special and defined operations delegate to one or several proxies parts of his powers which he will define and for the duration fixed by him.

The Meeting further resolves to empower and authorize the Liquidator to make, in its sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the partners of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

Nothing else being on the agenda, and nobody wishing to address the meeting, the meeting was closed.

Costs

All costs and fees due as a result of the foregoing extraordinary general shareholders' meeting are valued at one thousand two hundred euro (EUR 1.200) and shall be charged to the Company.

The undersigned notary who understands and speaks English, states that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation, and that in case of any divergence between the English and the French text, the English text shall be prevailing.

Whereof, this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the appearing persons, the members of the office of the meeting signed together with us the notary the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil dix, le vingt-sept décembre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société dénommée "VIDEO HOLDINGS S.A.", inscrite au R.C.S. Luxembourg B 26391, ayant son siège social à L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen, constitué suivant acte notarié du 16 juillet 1987, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 371 de 1987.

L'assemblée est présidée par Mme Evelyne KARLS, employée privée, avec adresse professionnelle au 19, rue Aldringen à Luxembourg.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Mr Gianpiero SADDI, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

L'assemblée élit comme scrutateur Mme Evelyne KARLS, précitée.

Madame la présidente déclare et requiert le notaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence signée «ne varietur» par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarant par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

- 1) Décision sur la dissolution et la mise en liquidation de la Société;
- 2) Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs;
- 3) Divers.

L'Assemblée après avoir approuvé l'exposé de Madame le

Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour, et après en avoir délibéré, a pris les résolutions suivantes, à l'unanimité des voix:

Première résolution

L'Assemblée décide de dissoudre et de mettre la Société en liquidation.

Deuxième résolution

L'Assemblée désigne comme liquidateur Mr Pio Guido GIACOMINI, demeurant au 70a, Via Giuseppe Motta à CH-6900 Massagno, Lugano (le «Liquidateur») auquel sont conférés les pouvoirs prévus par les dispositions légales en vigueur.

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 144 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (la «Loi»). Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la Loi sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le Liquidateur a le droit de distribuer les actifs en espèces et également de verser aux actionnaires dans l'intérêt de la société des avances sur le produit de la liquidation. Le Liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixe.

L'Assemblée décide en outre d'autoriser le Liquidateur, à sa seule discrétion à verser des acomptes sur le boni de liquidation, aux associés de la Société conformément à l'article 148 de la Loi.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Frais

Tous les frais et honoraires dus en vertu des présentes et évalués à mille deux cents euros (EUR 1.200) sont à charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, tous ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: E. Karls, G. Sadddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 5 janvier 2011. Relation: LAC/2011/661. Reçu douze euros (EUR 12,-).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2011.

Référence de publication: 2011006997/112.

(110006877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2011.

Pompes Funèbres Jean Goebel et Fils S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6414 Echternach, 1, rue des Bénédictins.

R.C.S. Luxembourg B 97.190.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 15 février 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011023157/10.

(110027827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2011.
